

DOCUMENT DE PROJET

Bénin



République du Bénin



Royaume des Pays-Bas



Document de :

Projet d'Appui au Renforcement de la Cohésion Sociale, à la Prévention de l'Extrémisme Violent et à la Lutte contre les conflits liés à la Transhumance

Entre

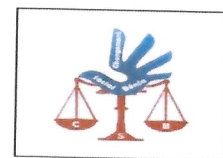
Le Gouvernement de la République du Bénin,

Les Pays-Bas

Et

Le Programme des Nations Unies pour le Développement,

Avec une forte implication des Organisations de la Société civile au niveau local



Réseau des ONGs pour les Objectifs de Développement Durable



SOCIAL
WATCH
BENIN



Informations générales sur le projet

Intitulé du projet	Projet d'Appui au Renforcement de la Cohésion Sociale, à la Prévention de l'Extrémisme Violent et à la Lutte contre les conflits liés à la Transhumance
Numéro du projet	A compléter dès réception des fonds
Partenaire de réalisation¹	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique
Partenaires locaux impliqués dans le cadre de la mise en œuvre des activités	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 11² Conseils communaux les plus exposés à l'extrémisme violent et à la transhumance plus les chefs-lieux des 4 départements cibles du projet ; ✓ Commissariats des 11 communes et arrondissements cibles du projet plus ceux des chefs-lieux des 4 départements ; ✓ Démembrements au niveau local de la Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse ; ✓ ONG/Société civile : Coalition Nationale pour la Paix, WANEP, African Park Networks, Bupdos, AGIR ONG, Dedras-ONG, Iles de Paix, Association pour le Développement et la Paix, R-ODD, Changement Social Bénin, Social Watch Bénin, Réseau pour l'Intégration des Femmes des ONG et Associations Africaines, Equi-Fille ONG
Organisation candidate	Programme des Nations Unies pour le Développement
Coût global	US\$ 3.062.020
Durée	3 ans
Coordonnées bancaires officielles de l'organisation candidate	ECOBANK BENIN , Adresse : 01 BP 1280 Rue du Gouverneur Bayol (Cotonou, Bénin) . Code banque : BJ062 , Code guichet : 01001 , Numéro de compte : 110417286001 , Domiciliation : ECOBANK BENIN , IBAN : BJ062 0100111041728600149 , REFERENCES INTERNES : 110417286001 , CODE SWIFT : ECOCBJBJ , Intitulé du compte : UNDP REPRESENTATIVE BENIN (CFA) ACCOUNT, BP 506 COTONOU .
Période d'exécution	2022-2025
Date de réunion du CLEP	A compléter
Partenaires locaux	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, Organisations de la Société civile locales, Collectivités territoriales, Préfectures, Directions Départementales de la Police Républicaine, Commissariats de Police, et autres Forces de Défense et de Sécurité (militaires, douaniers, forestiers).
Personnes de contact	<ul style="list-style-type: none"> - Monsieur Alassane SEIDOU, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique. - Monsieur Aouale MOHAMED ABCHIR, Représentant Résident /Programme des Nations Unies pour le Développement. - Monsieur Antonie DE KEMP, Chef de Coopération, Ambassade des Pays-Bas près le Bénin.

¹ Note : Le terme « Partenaire de réalisation » peut être compris également comme « Partenaire de mise en œuvre » ou « Partenaire d'exécution ».

² Il s'agit en fait de **11 communes frontalières** les plus exposées au phénomène de l'extrémisme violent (Ouaké, Boukoumbé, Coby, Matéri, Tanguéta, Banikoara, Karimama, Malanville, Ségbana, Kalalé, Nikki) et des **4 chefs-lieux de départements** (Parakou, Kandi, Djougou et Natitingou). L'inclusion des chefs-lieux de départements permet de ne pas mettre à l'écart de cette initiative les représentants du gouvernement central au niveau décentralisé.

Description succincte



Le Projet d'Appui au Renforcement de la Cohésion Sociale, à la Prévention de l'Extrémisme Violent et à la Lutte contre les Conflits liés à la Transhumance entre dans le cadre de la collaboration entre le Gouvernement du Bénin, l'Ambassade des Pays-Bas au Bénin, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et les Organisations Non Gouvernementales locales pour renforcer les efforts consentis par le pays en vue de la consolidation de la paix et la prévention de l'extrémisme violent.

La charte nationale pour la gouvernance du développement du Bénin a énoncé quelques engagements dont la promotion de la culture de la paix et de la cohésion sociale. Cette cohésion sociale, longtemps entretenue, risque de céder la place à une stigmatisation entretenue par les groupes extrémistes. Ce projet vise à contribuer à l'opérationnalisation du projet de Stratégie du Bénin pour la prévention de l'extrémisme violent, la radicalisation et le terrorisme. Pour contribuer davantage à la mise en œuvre de cette charte et préserver le vivre-ensemble des populations, l'accent sera mis sur le renforcement du dialogue communautaire à travers la vulgarisation des valeurs prônées par cette charte, tant de façon proactive que réactive. À long terme, le projet vise le développement d'un Bénin pacifique et inclusif qui œuvre à la promotion de la cohésion sociale et la prévention des conflits, conformément à la vision du Gouvernement inscrite dans le projet de stratégie nationale de prévention de l'extrémisme violent (2021-2025) « A l'horizon 2030, le Bénin est un pays en sécurité, prospère, où les communautés vivent en harmonie, à l'abri du besoin et de l'extrémisme violent ».

Le projet s'articule autour de trois piliers : i) cohésion sociale, ii) prévention de l'extrémisme violent, iii) lutte contre les conflits liés à la transhumance. Ces piliers visent surtout à contribuer à l'opérationnalisation de deux des trois orientations de la stratégie nationale de prévention de l'extrémisme violent à savoir : l'orientation stratégique n°1 portant sur l'"Amélioration de la gouvernance nationale en matière de prévention de l'extrémisme violent" et l'orientation stratégique n°2 portant sur la "Promotion d'une société inclusive, paisible et résiliente à l'extrémisme violent".

<p>Effet 3 UNDAF 2019-2023 : « D'ici à 2023, les populations béninoises jouissent d'un accès équitable et inclusif à des institutions efficaces, transparentes et responsables et à une administration publique moderne, à tous les niveaux, notamment à une justice respectueuse des droits de l'Homme, dans un climat de paix et de sécurité ».</p> <p>Produit 3.5 de l'Effet 3 de l'UNDAF 2019-2023 avec marqueur² genre 2 : Les capacités nationales sont renforcées pour une gestion pacifique des conflits et la prévention contre l'extrémisme violent.</p>	Total des ressources nécessaires :	US\$ 3.062.020	
	Total des ressources allouées :	TRAC du PNUD :	-
		Donateur (Pays Bas) :	US\$ 3.062.020
		Gouvernement :	-
	À financer :	Apports en nature :	

Approuvé par (signatures)³ :

Gouvernement du Bénin	Ambassade des Pays Bas au Bénin	PNUD	Partenaires de réalisation
 <p>Monsieur Alassane SEIDOU</p> <p>Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique</p>	<p>Son Excellence Madame Catharina Geertruda Maria TO TJOELKER-KLEVE</p> <p>Ambassadrice des Pays-Bas près le Bénin</p>	<p>Monsieur Aouale MOHAMED ABCHIR</p>  <p>Représentant Résident /Programme des Nations Unies pour le Développement</p>	<p>- ABeGIEF - Haut- Commissariat à la Sédentarisation des Éleveurs - DGPR</p>
Nom en capitales	Nom en capitales	Nom en capitales	Nom en capitales

² Le marqueur genre mesure l'investissement du projet dans l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Choisir un marqueur par produit : G3 (l'égalité des sexes est un objectif principal); G2 (l'égalité des sexes est un objectif important); G1 (contribution limitée à l'égalité des sexes); G0 (pas de contribution à l'égalité des sexes)

I. PROBLÉMATIQUE DE DÉVELOPPEMENT

L'Afrique subsaharienne est confrontée à de nombreuses menaces terroristes et conflits armés. La situation est devenue encore plus préoccupante ces derniers mois, en particulier en Afrique de l'Ouest et du Centre. En ce qui concerne l'Afrique de l'Ouest, la menace est en partie due aux actions perpétrées par Al-Qaïda, au Maghreb Islamique, Boko Haram et l'Organisation de l'Etat Islamique. La crise libyenne viendra ouvrir l'espace aux groupes extrémistes violents pour opérer et étendre leurs activités dans les zones du Sahel avec la prolifération des armes, en particulier au Nord-Ouest du Nigeria à la frontière avec le Bénin. Ayant contribué de manière significative à l'affaiblissement de certains États, cette expansion est aujourd'hui une problématique fondamentale dans la sous-région ouest africaine en matière de développement. En effet, certains pays sont l'épicentre des attaques des extrémistes violents qui impactent négativement au triple plan de la sécurité, de la cohésion sociale et de l'humanitaire avec de multiples déplacés internes et réfugiés avec des effets débordants sur leurs voisins immédiats dont le Bénin. La particularité du Bénin réside dans le partage de frontières avec les trois pays attaqués notamment 277 km avec le Niger, 386 km avec le Burkina et 809 km avec le Nigeria. Les départements les plus exposés à ces facteurs sont ceux frontaliers à ces pays et présentant les fragilités les plus accrues du Bénin, notamment une faible gouvernance locale et nationale de prévention de l'extrémisme violent, la montée de l'insécurité et de l'extrémisme violent, la fragilisation de la cohésion sociale en lien avec la gestion des ressources naturelles et une situation socioéconomique insuffisamment inclusive⁴ et peu favorable aux jeunes et aux femmes.

- Une gouvernance nationale et locale de prévention de l'extrémisme violent insuffisante

Il existe plusieurs structures intervenant dans le domaine de l'extrémisme violent. Cependant, le Bénin ne dispose pas d'architecture institutionnelle de consolidation de la paix et de prévention de l'extrémisme violent de façon aussi bien structurée verticalement qu'horizontalement. En effet, la stratégie nationale de l'extrémisme violent du Bénin a révélé une mauvaise coordination, une absence de cohérence dans les interventions des institutions en matière de prévention de l'extrémisme violent, une non-installation ou un non-fonctionnement des comités locaux de sécurité dans la plupart des départements, l'absence d'un mécanisme adéquat d'information et de communication sur l'extrémisme violent. Les différentes interventions se font souvent de façon éparse et sans véritable échanges d'informations. Cela rend vulnérable la gouvernance nationale de l'extrémisme violent. De plus, les mécanismes « traditionnels », peu ou pas institutionnalisés, que privilégient les populations⁵ en premier pour gérer les conflits au niveau local ne sont pas suffisamment bien outillés pour capitaliser et partager les informations avec les structures habilitées.

Par ailleurs, sur le plan religieux, il n'existe pas de structure formelle d'observations des faits religieux. Cela rend un peu difficile le suivi et la promotion d'un langage de tolérance inter et intra religieux et a pour conséquence des prêches et discours de plus en plus radicaux, surtout véhiculés par de jeunes musulmans ayant fait leurs études dans les pays

⁴ PND, paragraphe 24

⁵ PNUD, étude sur les sources potentielles de l'extrémisme violent, 2021

du Golfe⁶ pouvant facilement dégénérer en affrontements physiques violents si rien n'est fait pour endiguer le phénomène.

De plus, les mécanismes de prévention de l'extrémisme violent ne sont pas suffisamment structurés de façon à permettre un meilleur pilotage du phénomène. En effet, les systèmes d'alerte précoce sur la radicalisation et l'extrémisme violent ne sont pas encore très actifs⁷. Il n'existe pas de cadres de prévention de l'extrémisme violent au niveau départemental, communal et villageois en dehors du dispositif de la Coalition Nationale pour la Paix (CNP). Aussi, les conflits communautaires ne sont-ils pas suffisamment suivis de près ni au niveau national, ni au niveau local rendant ainsi leurs occurrences plus faciles.

Enfin, les acteurs chargés de la prévention de l'extrémisme violent ainsi que les communautés (y compris les établissements scolaires) ne sont pas informés suffisamment sur la thématique. Il n'existe pas une communication structurée au niveau communautaire pour protéger les jeunes et les femmes contre les propagandes et messages malveillants des groupes extrémistes violents y compris sur internet et les réseaux sociaux qui sont des outils de communication très prisés de nos jours. Particulièrement, l'Internet comporte beaucoup de risques et d'effets néfastes, notamment son utilisation par des groupes extrémistes violents et terroristes pour communiquer entre eux, mais pour créer la psychose au sein des populations, pour mobiliser des fonds, pour recruter et former de nouveaux adeptes et pour organiser des actes d'extrémisme violent et de terrorisme.

- Une montée de l'insécurité et de l'extrémisme violent dans les départements frontaliers du Nord

Epargné par les actes des groupes extrémistes violents jusqu'en 2018, le Bénin est de plus en plus menacé et est à fort risque de basculement dans l'extrémisme violent du fait de certains facteurs de son contexte, notamment la porosité de ses frontières avec ses voisins. En effet, depuis le 1^{er} mai 2019, avec l'enlèvement de deux touristes français et l'assassinat de leur guide béninois dans le Parc National de la Pendjari, le pays fait face à des attaques récurrentes de groupes armés terroristes. Ces actes des groupes extrémistes ont progressé notamment avec un accrochage avec les groupes armés terroristes (GAT) le 30 novembre 2021 au pont Mékrou dans la commune de Banikoara. Le mois de décembre 2021 a connu particulièrement des attaques avec des modes opératoires impliquant des engins explosifs improvisés (IED en anglais) rendant la tâche des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) plus complexe. Ces attaques se sont multipliées jusqu'en 2022 avec des pertes en vies humaines et de dégâts matériels militaires et civils. La plupart de ces attaques ont eu lieu dans les limites des parcs W et de la Pendjari dans les départements frontaliers (Atacora et Alibori) avec le Burkina et le Niger. Il y a aussi eu des attaques à l'extérieur des parcs, comme à Matéri et Monsey. Par ailleurs, des incidents entre forces de sécurité nigériane et béninoise ont lieu par moment, notamment dans le département du Borgou avec des dégâts

⁶ Stratégie nationale de prévention de l'extrémisme violent du Bénin (2021-2030).

⁷ idem

matériels et des victimes. Dans ce département, il est aussi signalé des braquages, des enlèvements/kidnappings avec demande de rançons.⁸.

Les populations ont peur de subir les contrecoups de leurs dénonciations aux FDS de la présence des extrémistes. Les communications des FDS avec la population lors de leurs interventions sont parfois incomplètes ou carrément absentes et cela génère un déficit d'information, de compréhension et de dialogue.

Par ailleurs, l'on constate de plus en plus des prémices de l'extrémisme religieux. En effet, dans ces départements peuplés à plus de 70% de musulmans et de plusieurs écoles coraniques (surtout dans l'Atacora) et un nombre élevé de mosquées, les discours et prêches religieux deviennent de plus en plus radicaux entre courants islamiques. Les jeunes musulmans ayant fait leurs études dans les pays du Golfe et ne trouvant pas de mécanismes d'équivalence de leurs diplômes dans le système de recrutement étatique et donc exclus de l'employabilité étatique adoptent des positions plus radicales par des discours haineux et provocateurs pendant les prêches, pouvant facilement dégénérer en affrontements physiques violents⁹. Ces conflits constituent un terrain fertile pour l'installation des groupes terroristes des pays voisins au Bénin. Aussi, remarque-t-on la création anarchique d'écoles coraniques non maîtrisées par les autorités constituant une fenêtre de développement de l'extrémisme violent et du terrorisme. Ces jeunes diplômés mobilisent des fonds auprès des pays du Golf pour la réalisation d'infrastructures sociocommunitaires. De ce fait, ils nourrissent une profonde frustration à l'égard de l'État et constituent un réservoir pour les recruteurs terroristes¹⁰.

- Une cohésion sociale menacée par des conflits intercommunautaires liées aux ressources naturelles

En matière de cohésion sociale, les moteurs de conflits et les poches de vulnérabilité s'accroissent particulièrement dans le Nord du pays. En effet, plusieurs éléments mettent aujourd'hui à nu la fragilité de la cohésion sociale au Bénin en général et en lien avec les ressources naturelles en particulier. En effet, trois départements du Nord Bénin mènent essentiellement des activités agropastorales car étant riches en terres cultivables, en forêt et en ressources hydriques. Les départements de l'Alibori (591 000 bovins), du Borgou (563 000 bovins) et de l'Atacora (206 000 bovins) comptent 1 560 000 bovins sur un total national de 1 770 000¹¹, soit 77% du cheptel bovin du Bénin. Ces mêmes départements constituent le grenier du Bénin en termes de production agricole. Les rapports entre les deux acteurs (agriculteurs et éleveurs) sont emprunts fréquemment de conflits liés à la transhumance et à la compétition pour les ressources naturelles. En effet, l'élevage transhumant est très pratiqué au Bénin. Dans ce système d'élevage, l'alimentation des animaux provient essentiellement de l'exploitation des pâturages naturels par le biais de la conduite des troupeaux aux pâturages, et à la pratique de la transhumance qui consiste au déplacement organisé de nature saisonnière ou cyclique des troupeaux à la recherche

⁸ PNUD, étude sur les sources de l'extrémisme violent dans les communes du Bénin, 2021

⁹ Stratégie nationale de prévention de l'extrémisme violent du Bénin

¹⁰ Stratégie nationale de prévention de l'extrémisme violent du Bénin

¹¹ MAEP (2021)

d'eau, de pâturage... En raison de la variabilité climatique dans le Nord, la disponibilité et la productivité des pâturages naturels varient dans le temps et dans l'espace. De nos jours, cette situation est exacerbée par les effets néfastes des changements climatiques, l'insécurité grandissante, la réduction et les difficultés d'accès aux points d'eau pour l'abreuvement du bétail qui en plus doivent être partagés avec les populations locales. Actuellement, les pratiques traditionnelles ne permettent plus de répondre efficacement aux problèmes d'alimentation et d'abreuvement des animaux. L'amplitude des mouvements des éleveurs transhumants est devenue plus importante et les séjours dans les zones d'accueil deviennent de plus en plus longs et fréquents. Les conflits entre transhumants et autochtones des zones de transits et d'accueil et aussi avec les autorités des collectivités territoriales deviennent de plus en plus fréquents et violents. Cela entraîne souvent des conflits sanglants entre agriculteurs et éleveurs contribuant davantage à la fracture sociale surtout dans les départements de l'Alibori, de l'Atacora et du Borgou (126 incidents violents causant 85 morts de janvier 2016 à février 2021 dont 15 morts en 2020, selon CRU Report June 2021)¹². Or, ces différentes zones frontalières et d'espaces savaniques et agricoles pourvoyeuses de devises et attractives pour la transhumance sont des positions géographiques riches d'intérêts pour les extrémistes violents. En effet, ces zones peuvent servir d'espace de replis tactique¹³ et d'abris aux malfaiteurs et constituer des points d'échappatoires par des sujets indécents, de trafic illicite de toute nature à travers le fleuve Niger. Ces zones constituent également des fenêtres de facilitation de blanchiment des capitaux par le biais des œuvres sociocommunitaires¹⁴ (fanatisés religieux) et sont des facteurs qui favorisent l'éclatement des conflits dans ces espaces.

Malheureusement, ces conflits communautaires sont exploités et rentabilisés par les groupes extrémistes violents qui font des offres socioéconomiques alléchantes¹⁵ aux couches vulnérables et frustrées.

- Une situation socioéconomique insuffisamment inclusive et peu favorable aux jeunes et aux femmes dans le Nord du Bénin

La proportion des personnes pauvres s'est accrue passant de 36% en 2011 à 40% en 2015 et 38% en 2019. Ce taux national cache bien des disparités plus importantes. Cette pauvreté monétaire est moins urbaine avec 31% que rurale avec 44%. En effet, le taux de pauvreté de certains départements est plus préoccupant. Il s'agit surtout des départements de l'Atacora (61%), du Borgou (53%)¹⁶. De plus le taux de pauvreté multidimensionnelle est le plus élevé dans les départements de l'Atacora (65%), dans l'Alibori (73%)¹⁷ et dans le Borgou (70%).

¹² CRU Report June 2021 [Is northern Benin at risk of violent extremist spillover? | Laws of Attraction \(clingendael.org\)](https://www.clingendael.org)

¹³ Stratégie nationale de prévention de l'extrémisme violent du Bénin

¹⁴ Stratégie nationale de prévention de l'extrémisme violent du Bénin

¹⁵ CENTIF/BENIN, rapport du Bénin sur l'évaluation nationale des risques de blanchiments de capitaux et de financement du terrorisme, mai 2018

¹⁶ INSAE - juillet 2020, note sur la pauvreté en 2019

¹⁷ INSAE, Cahiers des villages et quartiers de ville du Bénin, 2016

Par ailleurs, les jeunes (15-34 ans) représentent 66% de la population active béninoise et sont les plus touchés par le chômage, le sous-emploi et la précarité. Le taux de sous-emploi invisible était de 75% chez les jeunes de 15-34 ans. Ce chômage est plus élevé dans les départements frontaliers du Burkina, du Niger et du Nigeria. En effet, la proportion des jeunes de 15-35 ans qui ne sont ni dans le système éducatif, ni dans un emploi est supérieur à la moyenne nationale qui est de 29% au Bénin en 2018. Cette proportion est de 53% dans l'Alibori, 45% dans le Borgou et 30% dans l'Atacora. En outre, les mêmes départements présentent un taux de chômage ou de sous-emploi (selon le BIT) de 88% pour l'Alibori, 77% pour l'Atacora et de 61% dans le Borgou comparativement à une moyenne nationale de 66%. Les différentes proportions sont plus élevées chez les femmes que chez les hommes.

Tableau : Population et caractéristiques des jeunes (x 1 000)

Département	Population	Population 15-35	Chômage ou sous-emploi (15-35)	Ni éducation / ni emploi (15-35)
Alibori	1.000	350	270	190
Atacora	1.000	350	310	110
Borgou	1.300	460	280	210
Donga	700	250	180	100
Total	4.000	1.410	1.040	610

Source : INSAE - Juillet 2020, Note sur la pauvreté.

Malheureusement, ces départements les plus pauvres sont ceux qui font frontières avec les pays en proie aux attaques des groupes extrémistes violents notamment le Burkina, le Niger et le Nigéria. Or, l'extrême pauvreté et l'analphabétisme des populations béninoises de surcroît très jeunes, surtout celles des régions du Nord constitue un terreau et une main d'œuvre potentielle pour les recruteurs des groupes terroristes qui sévissent dans la sous-région et ailleurs (Rapport d'évaluation de la CENTIF, mai 2018).

II. STRATÉGIE

2.1 Arrimage de la stratégie du projet avec les stratégies internationales, régionales et nationales

La cohésion sociale entre les citoyens et les communautés du pays constitue la priorité du Gouvernement du Bénin. Cette cohésion sociale, complétée par l'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables, constitue un levier important de la consolidation de la paix et la prévention de l'extrémisme violent. Ainsi, avec l'appui du PNUD, le Gouvernement s'est doté d'un projet de stratégie de prévention de l'extrémisme violent. Le présent projet est une réponse et un facteur contributeur direct des Pays Bas à l'opérationnalisation de cette stratégie et à l'atteinte des objectifs en matière de cohésion sociale, de construction d'une paix durable au Bénin. Il entend faire des communautés béninoises en particulier les femmes et les jeunes, des acteurs consolidateurs de la cohésion sociale et de la paix.

Le projet s'inscrit en droite ligne de l'**ODD 16** « promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ». Ce projet qui vise le développement et la gestion pacifique du Bénin s'aligne parfaitement sur l'**ODD 5** portant sur l'égalité entre les sexes.

Par ailleurs, il s'aligne d'une part, sur le plan d'action du Secrétaire Général des Nations Unies relatif à la prévention de l'extrémisme violent et, d'autre part, sur le guide d'orientations préparé par le PNUD sur la méthodologie d'intégration des alertes précoces de l'extrémisme violent dans les systèmes de réponse aux conflits communautaires, nationaux et régionaux, en collaboration avec l'Union Africaine, la CEDEAO et le WANEP.

Ce projet est également arrimé à l'Offre Prévention du PNUD (2022-2025) ; le Cadre de gouvernance et de consolidation de la paix pour l'Afrique (Pilier 1 : Alerte précoce et prévention) et contribue à la mise en œuvre des Programmes régionaux du PNUD pour l'Afrique et les États arabes (« Preventing and Responding to Violent Extremism in Africa and Arab »), ainsi que de l'Offre stratégique du PNUD pour l'Afrique.

Un des axes de la stratégie d'action de ce projet reposera sur le renforcement des capacités ; ce qui est en ligne avec la déclaration de Paris, le Pilier 1 du Programme d'Action du Gouvernement (PAG 2 : 2021-2026) : "Consolider la démocratie, l'Etat de droit et la bonne gouvernance", l'Axe 1 "Renforcement des bases de la démocratie et de l'Etat de droit" et l'Axe 2 : "Amélioration de la gouvernance" du Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D), ainsi qu'avec le plan stratégique 2022-2025 du PNUD.

La stratégie est en second lieu assise sur l'approche projet et donc directement corrélée aux plans et politiques sectorielles nationaux. Les éléments spécifiques des stratégies nationales bénéficiant d'un appui du présent projet sont identifiés ci-dessous dans le Plan de Travail Pluri-annuel.

La stratégie du projet est corrélativement centrée sur l'appropriation nationale et notamment sur le renforcement des capacités des acteurs concernés par les questions de prévention de l'extrémisme violent, de cohésion sociale et de lutte contre les conflits liés à la transhumance. Chaque activité sera mise en œuvre en privilégiant les capacités de l'institution concernée (Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, Haut-Commissariat à la Sédentarisation des Eleveurs, ABeGIEF, SP/CNLCREVT, Direction Générale de la Police Républicaine, Conseils Communaux des 15 communes cibles du projet, etc.) à gérer et accompagner de façon endogène le processus de transformation attendue de la théorie du changement.

La stratégie se caractérise également par son approche duale, qui cible un renforcement simultané des capacités d'interaction entre deux acteurs importants de la prévention de l'extrémisme violent que sont les acteurs publics (Gouvernement, Haut-Commissariat à la Sédentarisation des Eleveurs, ABeGIEF, SP/CNLCREVT, Direction Générale de la Police Républicaine, conseils communaux des 4 départements cibles du projet, etc.) et les Organisations de la Société Civile (OSC) implantées au niveau local, surtout dans les communes frontalières des quatre départements ciblés par le projet. Pour ce faire, une

quinzaine d'OSC¹⁸ ont déjà été identifiées et seront impliquées dans le processus de finalisation du document et de mise en œuvre des différentes activités.

Un élément important de la stratégie du projet consiste par ailleurs en son approche globale fondée pour chaque produit sur une intervention coordonnée au niveau de l'ensemble des facteurs clés de développement institutionnel que sont la formation, l'équipement, l'amélioration des cadres stratégiques et organisationnels, l'amélioration/la mise en place des mécanismes de suivi du phénomène de l'extrémisme violent (tels que les mécanismes d'alerte précoce).

La stratégie se veut également habilitante en appuyant systématiquement la mise à disposition des acteurs ciblés (jeunes, femmes, communes, ...) d'outils choisis à raison de leur effet de levier sur leurs capacités à prévenir l'extrémisme violent, consolider la cohésion sociale et gérer les conflits liés à la transhumance. Il en va ainsi des études à réaliser, des mécanismes d'alerte précoce à instaurer ou à renforcer, etc.

La stratégie intègre la question du genre au travers notamment l'implication des femmes dans la conception et la mise en œuvre des différentes activités, la promotion du dialogue autour des questions de "genre et extrémisme violent" pour accélérer le changement de mentalités. Le projet prendra également en compte la question des droits humains, autre thème transversal, qui fait l'objet d'un projet spécifique au niveau du PNUD, tout en imprégnant l'ensemble de ce projet, à travers notamment la contribution à la consolidation de la cohésion sociale et de l'État de droit. Le projet s'attachera également à valoriser le rôle des jeunes dans la prévention de l'extrémisme violent et la consolidation de la cohésion sociale en menant des plaidoyers en faveur de leur participation à la formulation et la mise en œuvre des actions et initiatives, surtout celles lancées au niveau local.

Alors que les effets de débordement de l'extrémisme violent depuis les pays voisins augmentent clairement et que de nombreux signaux indiquent une radicalisation et un recrutement par des groupes extrémistes, la nature précise et l'étendue de ces risques ne sont toujours pas suffisamment claires. Cela rend la prévention et le contrôle difficiles, mais non moins urgents.

Pour assurer l'efficacité de ce projet visant la prévention de l'extrémisme violent, il est prévu dans le cadre de sa mise en œuvre, une phase de démarrage de trois mois dans le but de mieux affiner la proposition et procéder éventuellement aux ajustements nécessaires. Cette phase de démarrage consiste en la réalisation des activités ci-après :

- ✓ le recrutement d'un Consultant pour appuyer le processus de démarrage du projet ;
- ✓ le recrutement de l'équipe projet : (1 Coordonnateur de projet, 1 Expert PVE, 1 Assistant Administratif et Financier et 1 Chauffeur) ;
- ✓ les préparatifs pour l'installation effective de l'équipe de projet à la fin des trois (03) mois de la phase de démarrage à travers l'acquisition de matériels et mobiliers de

¹⁸ Il s'agit notamment des OSC ci-après : WANEP, Coalition Nationale pour la Paix, Bupdos, AGIR ONG, Dedras-ONG, Iles de Paix, Association pour le Développement et Paix, R-ODD, Changement Social Bénin, Social Watch, Réseau pour l'Intégration des Femmes des ONG et Associations Africaines, Equi-Fille Ong, ...

bureau, de matériels informatiques, d'un véhicule pour l'équipe de projet (à financer sur les ressources propres du PNUD-Bénin au titre de sa contribution au projet), etc. ;

- ✓ l'organisation des séances d'échanges et de prise de contact avec les autorités locales des 15 communes cibles du projet ;
- ✓ l'identification des problèmes majeurs auxquels sont confrontés les 15 communes cibles du projet ;
- ✓ la réalisation et la validation d'une étude de démarrage du projet couvrant les 15 communes cibles sur les dynamiques de conflits et les moteurs de l'extrémisme violent.

En ce qui concerne les 15 communes retenues dans les 4 départements cibles du projet, ce sont : 5 Communes du département de l'Atacora (à savoir : Natitingou, Coby, Boukombé, Matéri, Tanguiéta), 5 communes de l'Alibori (Malanville, Karimama, Sègbana, Banikoara et Kandi), 3 communes du Borgou (Kalalè, Nikki, et de Parakou) et 2 communes de la Donga (à savoir : Djougou et Ouaké).

Le projet vient compléter/consolider les initiatives en cours ou celles déjà mises en œuvre telles que : le Programme d'appui à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina et du Togo mis en œuvre par le PNUD et le MISIP de novembre 2019 à février 2022 ; le Projet d'Appui au Renforcement des capacités pour l'élaboration et l'opérationnalisation des plans d'action de prévention de l'extrémisme violent au Bénin, au Ghana et au Togo mis en œuvre par le PNUD et le MISIP d'octobre 2019 à février 2022 ; le projet transfrontalier Bénin-Niger sur la prévention de l'extrémisme violent (en cours de formulation et à mettre en œuvre dans les communes de Kandi, Karimama et Malanville) ; le projet corridor de prévention de l'extrémisme violent en cours de réflexions entre le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Togo.

2.2 Avantages Comparatifs du PNUD

Au Bénin, le PNUD dispose d'une longue expérience en matière de gestion et de mise en œuvre de projets et programmes traitant des problématiques d'extrémisme violent, de cohésion sociale et de transhumance. Il s'agit notamment du Programme d'appui à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina et du Togo, du Projet Transfrontalier pour le Renforcement des Capacités, l'élaboration et la mise en œuvre des Stratégies Nationales de Prévention de l'Extrémisme Violent entre le Bénin, le Ghana et le Togo, du Projet Transfrontalier pour la Gestion des Parcs W, Arly et Pendjari (WAP) entre le Bénin, le Burkina et le Togo, etc.

Par ailleurs, en matière de prévention de conflits, le PNUD a aidé le Gouvernement béninois à mettre en place un vaste réseau d'infrastructures de paix couvrant toute l'étendue du territoire national. Il s'agit de la Coalition Nationale pour la Paix, avec ses démembrements dans les 12 départements et les 77 communes du Bénin. En matière de prévention et de gestion de conflits, ce réseau a déjà fait ses preuves tant au niveau national qu'au niveau international, notamment dans le cadre de partages de bonnes pratiques avec des pays tels que le Ghana et le Burkina.

En outre, au Bénin toutes les questions en lien avec la gestion des conflits et la sécurité des populations sont gérées par le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, un ministère avec lequel le PNUD a une longue tradition de travail et qui a toujours été le partenaire de mise en œuvre des projets traitant de l'extrémisme violent, de la radicalisation et du terrorisme.

Aussi, de par son rôle de backbone institutionnel, suite à la réforme des Nations Unies, séparant les fonctions de Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies (SNU) de celles de Représentant Résident, le PNUD joue-t-il un rôle pivot pour les autres agences du SNU auprès du Gouvernement et des autres partenaires techniques et financiers (PTF), notamment au niveau de certaines thématiques clés en qualité de chef de file ou de représentant des agences. C'est le cas des groupes thématiques : Prévention de l'extrémisme violent et lutte contre la radicalisation et le terrorisme, réformes de l'administration nationale et locale, Consolidation de la Gouvernance, de la Paix et Promotion de la Démocratie, Lutte contre les changements climatiques, etc.

Enfin, le PNUD au Bénin est engagé dans de nombreuses initiatives de renforcement de sa présence sur le terrain avec le déploiement de staff et l'ouverture de sous-bureaux programmes couvrant les 4 départements ciblés par la présente initiative.

2.3 Théorie du changement du projet

L'objectif principal du projet est de renforcer la stabilité légitime et la paix durable dans les zones touchées par le risque de l'extrémisme violent afin d'y réaliser un développement durable. La théorie du changement du projet est basée sur des recherches empiriques, en particulier les résultats du projet du PNUD "Voyage vers l'extrémisme" et les recherches menées par le PNUD en collaboration avec le gouvernement béninois sur l'extrémisme violent au Bénin. La stratégie béninoise de prévention de l'extrémisme violent s'appuie sur ces dernières recherches. Le projet proposé s'inscrit dans cette stratégie.

Nous prenons comme point de départ de notre théorie du changement que le développement durable est entravé par l'instabilité et l'insécurité, en particulier dans les cas où l'instabilité se transforme en conflit violent. Au cœur de l'approche se trouvent les causes profondes de la radicalisation, de l'extrémisme violent et des conflits (pauvreté, chômage, manque de perspectives positives, manque des services publics ainsi que la (fausse) propagande des groupes extrémistes. Nous visons donc à lutter contre les facteurs d'instabilité et d'insécurité à travers nos activités. Notre hypothèse sous-jacente est qu'en s'attaquant à ces facteurs d'instabilité et d'insécurité, nous contribuerons au renforcement des opportunités des pays et des communautés pour parvenir à la stabilité et à une paix durable ; et par la suite au développement durable. Pour faire face à l'instabilité, l'insécurité et les conflits, nous devons comprendre ce qui motive ces phénomènes. En effet, la plupart des conflits violents commencent par un manque d'inclusion des États et un manque d'inclusion au sein de la société. En particulier, l'exclusion des citoyens de l'accès aux processus politiques et le manque d'institutions de justice et de sécurité responsables, efficaces et transparentes qui agissent au service des citoyens, créent un terrain fertile pour la mobilisation contre la violence. De plus, les pays qui se trouvent dans une situation de fragilité ou de conflit à long terme se caractérisent souvent par une relation perturbatrice

entre le gouvernement et son peuple, et par un manque de cohésion sociale et de confiance entre les gens.

Pour la prévention des conflits entre éleveurs et agriculteurs, il est important de rétablir le dialogue entre les deux groupes, de trouver des formes de règlement pacifique des conflits, ainsi que de contribuer à la solution structurelle des problèmes sous-jacents à ces conflits.

Le projet cible particulièrement les femmes et les jeunes parce qu'ils jouent un rôle essentiel dans la prévention de l'extrémisme violent, la prévention et la gestion des conflits communautaires (liés à la transhumance). Elle met également l'accent sur des actions frontalières de type préventif pour répondre de manière efficace aux défis spécifiques de la frontière du Bénin avec ses voisins du Burkina, du Niger et du Nigeria.

Par conséquent, la théorie du changement suppose que :

Si les mécanismes de prévention des conflits communautaires et de dialogue sont fonctionnels au niveau local et réduisent les niveaux de violence et de peur ressenties par les citoyens ;

Si les populations maintiennent ou adoptent une pratique religieuse tolérante et une cohabitation apaisée grâce aux échanges pacifiques inter et intra religieux et le suivi des discours, prêches dans les médias et les lieux publics ;

Si les structures nationales et locales de prévention de l'extrémisme violent sont renforcées et/ou mises en place par des formations et des moyens logistiques ;

Si des outils et des données constituant des moyens d'aide à la décision de lutte contre l'extrémisme violent sont disponibles par des études sur les manifestations et les facteurs déclencheurs de l'extrémisme violent ;

Si les conflits liés à la transhumance sont réduits et les infrastructures sociocommunautaires sont réalisées au profit des acteurs transhumants sédentarisés ;

Si les capacités agropastorales entrepreneuriales des femmes et des jeunes sont renforcées ;

Si les jeunes et les femmes sont intégrés économiquement dans la société à travers la formalisation et la mise en réseau de leurs entreprises ;

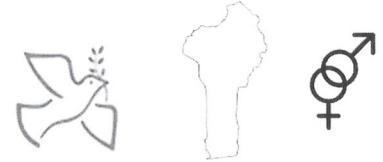
Alors la cohésion sociale, la prévention l'extrémisme violent et la lutte contre les conflits liés à la transhumance au Bénin seront renforcées et l'Etat de droit sera renforcé afin que les citoyens soient mieux à même d'accéder à leurs propres droits grâce à des institutions efficaces, indépendantes, équitables et responsables ;

Parce que le dialogue communautaire et les espaces de promotion de la cohésion sociale sont renforcées, la gouvernance de la transhumance et de l'extrémisme violent est renforcée, des décisions stratégiques davantage éclairées et sensibles à la prévention de l'extrémisme violent sont prises et enfin les femmes et les jeunes ont bénéficié d'opportunités socioéconomiques.

SI

ALORS

Si les mécanismes de prévention des conflits communautaires et de dialogues sont fonctionnels au niveau local



Si les populations maintiennent ou adoptent une pratique religieuse tolérante et une cohabitation apaisée grâce aux échanges pacifiques inter et intra religieux et le suivi des discours, prêches dans les médias

Si les structures nationales et locales de prévention de l'extrémisme violent sont renforcées et/ou mises en place par des formations et des moyens logistiques

Si des outils et des données constituant des moyens d'aide à la décision de lutte contre l'extrémisme violent sont disponibles par des études sur les manifestations et les facteurs de l'extrémisme violent

Si les conflits liés à la transhumance sont réduits et les infrastructures sociocommunautaires sont réalisées au profit des populations et des acteurs transhumants sédentarisés

Si les capacités agropastorales entrepreneuriales des femmes et des jeunes sont renforcées

Si les jeunes et les femmes sont intégrés économiquement dans la société à travers la formalisation et la mise en réseaux de leurs entreprises

La cohésion sociale, la prévention de l'extrémisme violent et la lutte contre les conflits liés à la transhumance au Bénin seront renforcées.

Afin de fournir une information efficace et de lutter contre la radicalisation et la violence, il est d'abord nécessaire de mieux comprendre où les risques sont les plus grands et comment les activités de prévention peuvent être mises en place le plus efficacement possible. C'est pourquoi, dans ce projet, il y a un rôle majeur pour une phase de démarrage et pour l'amélioration de la fonction de suivi. La phase de démarrage est suivie de propositions concrètes de projets spécifiques au niveau local, adaptés aux besoins locaux et en consultation avec les autorités locales. Cette approche soutient la poursuite d'une plus grande flexibilité et efficacité et rend justice au maximum au désir de collaborer avec les organisations locales et les gouvernements. Cette collaboration est également cruciale pour accroître la confiance entre les citoyens et les autorités (locales) et ainsi jeter les bases de municipalités résilientes.

III. RÉSULTATS, ACTIVITÉS ET PARTENARIATS

⇒ Résultats attendus et activités

Le projet vise à contribuer au renforcement de la cohésion sociale, la prévention de l'extrémisme violent et la lutte contre les conflits liés à la transhumance au Bénin.

Pilier 1 : Cohésion sociale et extrémisme violent

La charte nationale pour la gouvernance du développement du Bénin a énoncé quelques engagements dont la promotion de la culture de la paix et de la cohésion sociale. Cette cohésion sociale, longtemps entretenue, risque de céder la place à une stigmatisation entretenue par les groupes extrémistes. Pour contribuer davantage à la mise en œuvre de cette charte et préserver le vivre-ensemble des populations, l'accent sera mis sur le renforcement du dialogue communautaire à travers la vulgarisation des valeurs prônées par cette charte, tant de façon proactive que réactive.

Outcome 1 : Les acteurs communautaires entretiennent des dialogues permanents et développent des projets communs grâce à des espaces de promotion de la cohésion sociale

Les études menées dans le contexte du Bénin montrent clairement que la cohésion sociale est menacée. Il est donc important de prendre des mesures pour renforcer le vivre-ensemble des communautés et préserver la paix. Ainsi, l'accent sera mis sur les mécanismes endogènes de prévention de conflits et l'organisation d'espaces de dialogues communautaires en vue d'encourager davantage le brassage religieux, culturel et intergénérationnel.

Output 1.1 : 15 mécanismes de prévention des conflits communautaires incluant les femmes et les jeunes sont renforcés et opérationnels au niveau local

Les communautés ont leurs propres mécanismes endogènes de règlement des conflits. Il s'agira donc de connaître ces mécanismes et de les valoriser davantage. Ces mécanismes portent généralement sur des cadres de dialogue dirigés par les chefs traditionnels ou religieux et autres autorités morales et des leaders d'opinion de la localité.

Activités

Activité 1.1.1 : Mettre en place 15 mécanismes locaux en matière de dialogue communautaire et de règlement des conflits et renforcer les compétences de 3000¹⁹ de leurs membres en techniques de règlements de conflits.

Activité 1.1.2 : Créer et rendre opérationnel l'observatoire national de prévention et de gestion des conflits et dialogues communautaires (ONAPREGCC).

¹⁹ 3.000 participants à raison de 200 personnes par commune (50 garçons, 50 filles, 50 hommes majeurs et 50 femmes)

Output 1.2 : Les populations adoptent une pratique religieuse tolérante permettant de lutter contre les comportements de stigmatisation/marginalisation

Ce sous-produit contribue au renforcement des capacités des animateurs de presse locale et nationale sur les problématiques de l'extrémisme violent, au renforcement du dialogue inter et intra religieux et à la production de discours de tolérance pour contrebalancer les prêches haineux et incendiaires et renforcer le vivre-ensemble. L'utilisation des médias permet non seulement de renforcer les capacités de leurs animateurs en matière de respect des règles de tolérance, des droits humains, mais également de les utiliser comme outils de sensibilisation contre la stigmatisation/la marginalisation de groupes spécifiques tels que les peulhs.

Activités

Activité 1.2.1 : Organiser des sessions de sensibilisation des populations (60.000 hommes et femmes) et de 1.500 leaders religieux (imams et prédicateurs, prêtres et pasteurs, responsables des cultes endogènes...) sur la cohésion sociale, le vivre-ensemble et la prévention de la radicalisation religieuse au niveau départemental et local.

Activité 1.2.2 : Renforcer les capacités de 60 professionnels²⁰ des médias locaux/communautaires (organes de presse écrite et audio-visuelles nationales et nationaux) et les animateurs de canaux digitaux (réseaux sociaux, blogs, podcasts, pageweb, web TV, etc.) sur les traitements des informations sécuritaires en général et particulièrement sur celles relatives à la prévention de l'extrémisme violent.

Activité 1.2.3 : Organiser 5 sessions de sensibilisation pour la cohésion sociale regroupant au moins 37.500 personnes²¹ entre les populations civiles, les autorités communales et forces de défense et de sécurité (journées de soins de santé prodigués par les forces de sécurité aux populations rurales, journées portes ouvertes, journées de plantation d'arbres, journées sportives, culturelles, débats radiodiffusés...) en adoptant une approche centrée sur les personnes dans la prestation de services et en particulier la participation communautaire et le partenariat.

Pilier 2 : Extrémisme Violent et mécanismes nationaux et locaux de gouvernance

L'extrémisme violent est un phénomène pernicious qui se nourrit de certains déterminants intérieurs caractérisés par des facteurs socioéconomiques, politiques et religieux. Il utilise également le sentiment de frustration et d'exclusion perceptible au sein de certaines populations, notamment les jeunes et les femmes. Il est donc nécessaire d'anticiper sur les causes de ces frustrations et répondre de façon pertinente et efficace à leurs griefs. Ainsi, ce pilier mettra l'accent sur le renforcement de la gouvernance de prévention de l'extrémisme violent et produira en conséquence des décisions stratégiques bien éclairées et porteuses de paix.

²⁰ 60 personnes formées à raison de 30 personnes par an.

²¹ 37.500 personnes à raison de 500 personnes par journées (5 journées) et par commune.

Outcome 2 : Les acteurs engagés dans la PEV disposent d'une architecture institutionnelle renforcée pour la lutte contre l'extrémisme violent à même d'améliorer la gouvernance et la communication aux niveaux national, départemental et local.

La stratégie nationale de l'extrémisme violent du Bénin a révélé une mauvaise coordination, voire une concurrence entre institutions en matière de prévention de l'extrémisme violent, une non-installation ou un non-fonctionnement des comités locaux de sécurité dans la plupart des départements, l'absence d'un mécanisme adéquat d'information et de communication sur l'extrémisme violent. Ce produit vise donc à créer, non seulement cette architecture institutionnelle, mais aussi la fluidité de la communication préventive entre gouvernants et gouvernés de sorte que les problèmes au niveau communautaire soient remontés avec des propositions de solutions au niveau politique et que les décisions stratégiques anticipatives avisées soient prises au profit des communautés locales.

Output 2.1 : Les structures locales de PEV sont en mesure d'identifier des signes précurseurs de l'extrémisme violent et de sensibiliser les jeunes sur les risques de leur endoctrinement

Ce sous-produit vise à outiller les animateurs de l'architecture institutionnelle de prévention de l'extrémisme violent en connaissances, compétences et attitudes. Il s'agira également de les doter en moyens logistiques.

Activités

Activité 2.1.1 : Mettre en place 15²² systèmes d'alerte précoce des conflits communautaires, des risques de radicalisation et d'extrémisme violent au niveau national, départemental et local (afin de renforcer les systèmes de prévention et de gestion des crises à travers l'identification de référents, la définition d'un mécanisme de partage d'information, le développement de la réactivité, etc.).

Activité 2.1.2 : Sensibiliser la jeunesse béninoise sur les risques de leur endoctrinement et de leur recrutement par des extrémistes violents et des terroristes à travers divers canaux (312.000²³ jeunes sensibilisés **à travers les radios communautaires** ; 9.000 jeunes sensibilisés **à travers l'organisation des rencontres présentielles** et le témoignage des victimes²⁴ de l'extrémisme violent ; 282.000²⁵ jeunes **par les canaux digitaux**).

Cette sensibilisation sera réalisée dans les 15 communes cibles du projet durant toute la durée du projet et elle s'appuiera sur : (i) l'organisation d'émissions radiophoniques (principalement à travers le canal des radios locales et communautaires) ; (ii) l'organisation de rencontres en présentielles avec les jeunes et les femmes exposés à l'extrémisme

²² 01 mécanisme par commune.

²³ Soit 30% des jeunes sans emploi ou en sous-emploi de 15 à 35 ans des 4 départements cibles du projet.

²⁴ Il s'agit de 300 jeunes par commune par an ; sensibilisation appuyée par les témoignages des ex-enrôlés, des personnes ayant survécu aux attaques des groupes extrémistes violents, etc.

²⁵ 282.000 soit 20% de la population des 15-35 ans des 4 départements cibles du projet.

violent ; (iii) la diffusion des messages de sensibilisation à travers les réseaux sociaux, les blogs, les pagewebs, podcasts, WebTV, etc.

Les radios communautaires sont la source principale d'information fiable dans la zone d'intervention et constituent le moyen de communication le plus accessible et le plus crédible. En effet, ces radios diffusent quotidiennement des messages dans les différentes langues locales, parfois par les chefs religieux et coutumiers en prenant en compte les réalités socio-anthropologiques à travers un langage adapté au contexte. Dans ces localités, les populations démarrent généralement leurs journées, avant même le petit-déjeuner, par l'écoute des informations sur ces radios. Elles vaquent même généralement à leurs occupations (travaux champêtres, travaux artisanaux, etc.) en compagnie de leurs radios. Pour les communautés locales, les messages diffusés dans ces radios ont une valeur d'évangile. Ceci a un impact positif et important sur les comportements des populations en termes de lutte contre les perceptions erronées, les préjugés et les discours de haine. C'est au regard de ce facteur influenceur que les autorités nationales, départementales et locales utilisent toujours les radios communautaires en contexte de crise sanitaire, sécuritaire et humanitaire.

Activité 2.1.3 : Renforcer les capacités de 1.000 membres²⁶ des FDS en matière de traitement et d'analyse des alertes en vue d'accroître leur proactivité.

Output 2.2 : Les autorités nationales et locales disposent et utilisent les outils et données comme moyens d'aide à la décision de lutte contre l'extrémisme violent

Il s'agit de réaliser plusieurs études thématiques sur les différents facteurs conduisant à l'extrémisme violent notamment en termes de processus, de fragilités.

Activités

Activité 2.2.1 : Réaliser, valider et vulgariser une étude portant identification des sources de financement de l'extrémisme violent et du terrorisme au Bénin.

Activité 2.2.2. Réaliser une étude portant identification des liens probables entre conflits, ressources (ressources naturelles, agricoles, halieutiques, etc.), extrémisme violent et accès des femmes et des jeunes aux opportunités économiques.

Activité 2.2.3 : Réaliser/diffuser des mallettes pédagogiques sur la stratégie de conquête de terrain des extrémismes, les signes de radicalisation et le recueil de renseignements.

Pilier 3 : Transhumance, conflits et mécanismes locaux de gouvernance

La rareté des ressources naturelles est source de conflits entre individus et entre communautés, ce qui entraîne des actes violents. Le Bénin a connu plusieurs conflits communautaires liés à la propriété foncière ou au contrôle des ressources naturelles,

²⁶ 1.000 FDS : Il s'agit ici de 720 policiers (à raison de 12 éléments par commissariat d'arrondissement et pour une moyenne de 4 commissariats par commune), 50 éléments de la Direction Départementale de la Police Républicaine, 60 douaniers (à raison de 4 par commune), 60 forestiers (à raison de 4 par commune), 50 militaires et 60 membres du peloton de surveillance et d'appui.

notamment dans les départements de l'Atacora, de l'Alibori, du Borgou et de la Donga en particulier et de façon générale dans presque toutes les communes. Ces conflits entraînent parfois des pertes en vies humaines. Ainsi, il sera question d'améliorer la gouvernance locale de la transhumance pour réduire des conflits par la limitation de la mobilité des transhumants.

Outcome 3 : Les communautés transhumantes et les agriculteurs trouvent des solutions pacifiques à leurs conflits.

Ce produit a pour objectif de pacifier les rapports entre les agriculteurs et les éleveurs. Il s'agira d'une part, de contribuer au développement des mécanismes de prévention de ces conflits et d'autre part, de renforcer la résilience des communautés transhumantes à la sédentarisation par le développement d'activités pacifiques.

Output 3.1 : *Les communautés ont des capacités renforcées en matière de prévention de conflits liés au pastoralisme et aux ressources partagées.*

Ce produit vise à prévenir les conflits meurtriers liés à la transhumance. L'accent sera mis sur la connaissance des textes relatifs à la transhumance, mais également sur la promotion des mécanismes endogènes de gestion des conflits et du vivre-ensemble.

Activités

Activité 3.1.1 : Réaliser et valider une étude multidimensionnelle sur la perception du conflit et la transhumance au Bénin.

Activité 3.1.2 : Appuyer la production intensive de 1.500 producteurs agropastoraux à travers la fourniture d'intrants et d'équipements.

Activité 3.1.3 : Renforcer les capacités de 1.000 membres des FDS en matière de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et les conflits liés à la transhumance, y compris le respect des droits humains notamment ceux des peulhs exposés au recrutement des groupes terroristes.

L'objectif de cette activité est de rendre les actions des FDS sensibles à la prévention de l'extrémisme violent. En effet, certaines études menées par le PNUD ("Journey to violent extrémisme" réalisée dans le cadre du projet régional) ont montré que 71% des enquêtés (essentiellement des ex combattants et des détenus extrémistes violents) ont pointé du doigt les actions du gouvernement notamment celles des FDS comme la principale cause de leur basculement final dans l'extrémisme violent. Cela s'explique surtout par le fait que les FDS ne maîtrisent pas souvent les processus de radicalisation, les règles relatives à la transhumance et les droits humains. En conséquence, leurs actions sont souvent brutales, violant les droits humains et donc considérées souvent par les populations comme injustes. Ainsi, il s'agit d'outiller les FDS sur l'accueil et l'interpellation pacifique des personnes suspectes dans le respect de leurs droits en vue de contribuer à la paix.

Output 3.2 : Les femmes et les jeunes des secteurs porteurs des zones cibles identifiés et leurs capacités agropastorales entrepreneuriales renforcées

Il s'agit de renforcer les capacités des jeunes et des femmes dans les domaines qui seront identifiés comme porteurs dans les départements concernés.

Activités

Activité 3.2.1 : Réaliser une cartographie des secteurs porteurs et des jeunes et femmes agro-entrepreneurs potentiels dans les zones cibles.

Activité 3.2.2 : Mettre en place, en collaboration avec les autres projets financés par les Pays-Bas (ex. EJASA, ...) des structures pour l'éclosion socio-économique de 1.600 femmes et jeunes dans les principales localités exposées aux risques d'extrémisme violent, les sensibiliser et, au besoin, leur octroyer des kits d'installation.

Cette activité sera mise en œuvre en recherchant la collaboration avec tous les autres projets bénéficiant du financement du Royaume des Pays-Bas au Bénin. Ceci permet de s'assurer que les jeunes, exposés aux risques de radicalisation et à l'extrémisme violent, puissent disposer de moyens nécessaires à leur installation.

⇒ ***Ressources requises pour atteindre les résultats attendus***

Pour atteindre ces résultats, il est nécessaire de mobiliser aussi bien des ressources financières qu'humaines. Le montant du budget pour la mise en œuvre du projet est trois millions cent douze mille vingt (3.112.020) dollars entièrement financés par les Pays-Bas.

Le plan d'action budgétisé comporte des indicateurs de performance SMART pour chaque résultat (extrant) et objectif (résultat) afin de pouvoir mesurer la performance pendant et après l'achèvement du projet. Par ailleurs, le budget est spécifié par produit, de sorte qu'il existe un lien concluant entre les activités et les produits décrits dans la proposition de projet et le budget.

Dans chaque résultat, le budget est spécifié par catégorie (consultation, acquisition, ateliers, etc.) de coût et chaque poste budgétaire tiendra compte de prix unitaire et de nombre d'unités.

Le niveau des salaires et des coûts de consultation tiendra compte de l'analyse comparative de l'industrie locale.

Le pourcentage des coûts de GMS du budget est de 8% et servira au financement du fonctionnement du projet.

⇒ ***Partenariats***

Le projet est basé sur le partenariat entre les différentes parties prenantes impliquées. Il est donc le fruit d'une collaboration entre le PNUD, le Gouvernement (aux niveaux central et local), les organisations non gouvernementales béninoises (Coalition Nationale pour la Paix, WANEP, African Park Networks, Bupdos, AGIR ONG, Dedras-ONG, Iles de Paix, Association pour le Développement et Paix, R-ODD, Changement Social Bénin, Social

Watch Bénin, Réseau pour l'Intégration des Femmes des ONG et Associations Africaines, Equi-Fille ONG) et les Pays-Bas.

Le Gouvernement des Pays-Bas est le donateur et le principal bailleur du projet. Ses ressources financières sont confiées au PNUD-Bénin, qui est responsable non seulement de leur gestion, mais également de la réalisation optimale des résultats attendus du projet à travers la conduite des différentes activités retenues.

De plus, le projet travaillera en étroite collaboration avec d'autres partenaires impliqués (les Organisations de la Société Civile locales) dans la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent. Les interventions ciblées par le projet sur les trois (03) piliers seront renforcées ultérieurement par ces partenaires. La stratégie de durabilité du projet est ainsi assurée.

⇒ **Implication des parties prenantes**

Les populations exposées à l'extrémisme violent sont les principaux bénéficiaires du projet.

Les bénéficiaires indirects sont : les communes et les départements cibles du projet, les pays limitrophes notamment le Burkina, le Niger et le Nigeria dans la mesure où les groupes extrémistes violents verront leurs possibilités réduites en matière d'utilisation du Bénin comme base arrière.

Toutes les parties prenantes identifiées contribueront au processus d'élaboration, de planification et de mise en œuvre du projet. Par ailleurs, le comité technique de gestion du projet sera inclusif pour la prise en compte des intérêts de toutes les parties prenantes lors de la mise en œuvre du projet.

⇒ **Rôles des différentes parties prenantes**

✓ **Rôle du gouvernement central**

Il s'agit ici tout d'abord de la Présidence de la République à travers le Haut-Commissariat à la Sédentarisation des Eleveurs (HCSE). Le HCSE a accompagné l'identification des bénéficiaires notamment dans le domaine de l'élevage afin de renforcer la sédentarisation des éleveurs bénéficiaires au projet. Il orientera tout au long du projet l'alignement sur la vision de la sédentarisation à travers sa participation à la mise en œuvre des activités, aux rencontres du comité de pilotage et aux réunions de revues du portefeuille « Etat de droit, Consolidation de la démocratie et Promotion de la bonne gouvernance » auquel le projet est rattaché.

Il s'agit ensuite de certains départements ministériels et autres institutions tels que le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, le Ministère du Travail et de la Fonction Publique, le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance et les universités et centres de recherches.

- ✓ Le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique. Il est chargé du pilotage stratégique du projet. A ce titre, il donnera les orientations politiques nécessaires en lien avec la situation nationale. Ceci se fera à travers la présidence des réunions du

comité de technique de gestion du projet, l'élaboration et la diffusion des notes d'orientation de prévention de l'extrémisme violent, la coordination des mécanismes nationaux de prévention de l'extrémisme violent. Il conduira la prise en compte du dialogue et la lutte contre la stigmatisation des communautés (notamment peulhs), à travers le Secrétariat Permanent de la Commission Nationale de lutte contre la Radicalisation, l'Extrémisme Violent et le Terrorisme et la Direction Générale de la Police Républicaine. Ces deux dernières structures interviendront, non seulement dans l'organisation et l'animation des sessions de formation planifiées sur la PEV à l'endroit des FDS, mais aussi sur le terrain en termes de non-violation des droits de l'homme lors des patrouilles et d'assistance en cas d'alerte sécuritaire.

- ✓ Le Ministère du Travail et de la Fonction Publique. Il est le ministère de rattachement du portefeuille « Consolidation de la démocratie, de l'Etat de Droit et promotion de la bonne gouvernance » auquel le projet est relié. Il sera donc chargé de prendre en compte les expériences, les réalisations et les constats du comité technique de gestion dans le cadre de la réalisation de l'Outcome 3 du Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable auquel est rattaché ce portefeuille.
- ✓ Le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance. Il est chargé de contribuer à l'orientation et à la capitalisation des expériences en matière de genre dans le cadre du projet.
- ✓ Les universités et centres de recherches : Ils appuieront les autres acteurs, parties prenantes du projet, dans la conduite des études à réaliser pour une connaissance plus approfondie du phénomène et aideront à diffuser les résultats de ces études auprès des organisations intervenant dans le domaine de la prévention des conflits et de l'extrémisme violent et dans le développement local.
- ✓ ***Rôle des forces de défense et de sécurité (FDS)***

Il consiste essentiellement à :

- sécuriser les populations et les personnels intervenant dans le cadre du projet ;
- organiser et apporter des réponses proactives aux alertes précoces sécuritaires données par les membres des mécanismes d'alerte précoce ;
- participer aux mécanismes de coordination de la prévention de l'extrémisme violent ;
- organiser les activités de renforcement de la cohésion sociale avec les populations, notamment en termes de facilitation de la compréhension de leurs mandats et procédures auprès des populations ;
- organiser les activités de formation sur les thématiques de la PEV dans les centres de formation des FDS ;
- organiser les sensibilisations de leurs pairs sur la prise en compte davantage des droits humains dans leurs interventions.

✓ **Rôle des communes**

Les communes seront chargées de mettre en place, en collaboration avec les ONG, les structures locales de prévention de l'extrémisme violent ainsi que l'octroi d'espace/de terrains pour la construction des infrastructures sociocommunautaires. Il s'agira particulièrement de :

- créer les conditions de participation des femmes et des jeunes aux dialogues communautaires y compris transfrontaliers ;
- mettre en place, en collaboration avec les Associations/ONG, les démembrements de l'ONAPREGECC
- contribuer à l'identification des domaines porteurs et prioritaires pour chaque commune ;
- identifier, sur la base de leurs plans de développement, les sites les plus appropriés pour la construction des infrastructures sociocommunautaires ;
- accompagner les femmes et les jeunes formés en mettant à leur disposition des kits d'installation.

✓ **Rôle des organisations de la Société Civile (ONG, associations professionnelles, etc.)**

Les associations et ONG sont les plus proches des populations et connaissent bien les besoins des populations et constituent des relais importants pour la visibilité et la durabilité des actions du projet. Par ailleurs, elles sont à même de mobiliser les communautés pour la mise en œuvre réussie du projet. Ainsi, elles seront chargées de :

- animer les mécanismes locaux de dialogue (médiation, réconciliation, ...), en veillant à l'implication des femmes et des jeunes ainsi que les démembrements de l'ONAPREGECC ;
- créer et animer les mécanismes d'alerte précoce sur la radicalisation et l'extrémisme violent ;
- contribuer au renforcement de la collaboration entre les différentes institutions dans le cadre de la prévention de l'extrémisme violent au sein des communautés ;
- contribuer à la formation des acteurs locaux sur la prévention des conflits liés à la transhumance ;
- mobiliser les populations pour les activités de masse ;
- contribuer à l'animation des sensibilisations sur les valeurs du vivre-ensemble ;
- contribuer à l'identification des femmes et des jeunes à former et à l'organisation de leurs formations ;
- sensibiliser les organisations professionnelles pour la mise en réseau des bénéficiaires formés ;
- contribuer activement à la mobilisation des communautés pour les espaces commerciaux ;

- contribuer à l'instauration d'une culture de débat public, à travers les médias, indispensable pour contrer les préjugés sur les mouvances religieuses et éviter les amalgames.

Impliquées dans le processus d'élaboration de la présente initiative, grâce aux échanges organisés avec leurs dirigeants, les organisations de la société civile seront également associées dans le cadre de la mise en œuvre des différentes activités à travers l'application du mécanisme du PNUD de transfert de ressources financières aux partenaires de mise en œuvre des projets et programmes. Des contrats viendront plus tard pour préciser plus en détails les rôles de chacune de ces associations et ONG dans la réalisation des différentes activités.

✓ **Rôle des organisations religieuses**

Le rôle des leaders religieux est très important pour contrer les discours et prêches peu conformes aux valeurs du vivre-ensemble et de la tolérance religieuse. Ainsi, ils seront chargés de :

- opérationnaliser l'ONAPREGECC ;
- suivre régulièrement les prêcheurs et prédicateurs religieux, surtout ceux venant de l'étranger ou bénéficiant des appuis de l'étranger ;
- contribuer à la formation des religieux sur les risques de l'extrémisme violent pour la religion, mais aussi pour la société et sur les instruments de prévention ;
- organiser les activités conjointes religieuses pour renforcer la tolérance religieuse.

✓ **Rôle des bénéficiaires et des populations en général**

Les bénéficiaires sont au cœur des activités du projet. A ce titre, ils sont essentiellement chargés d'exprimer leurs besoins de façon pertinente et contextualisée et de participer à la mise en œuvre des activités qui impacteront leurs vies. Ils suivront donc les livrables du projet en termes de disponibilité, de qualité, d'adéquation par rapport aux besoins exprimés, d'accessibilité et d'équité et relèveront tout écart constaté afin que le projet atteigne ses objectifs.

⇒ **Prise en compte du genre**

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet, on veillera à ce que les interventions puissent être équitables, bénéficier autant aux hommes qu'aux femmes et prévenir des cas de violences sexuelles et celles basées sur le genre. Le projet visant à une meilleure prise en compte des jeunes et des femmes, il est envisagé la mise en place de mécanismes de consultations et d'implications de ces couches sociales lors de la planification, de la mise en œuvre et du suivi de chaque activité. L'importance d'offrir aux jeunes hommes et aux jeunes femmes de participer équitablement et durablement dans la vie communautaire vient du fait que les groupes extrémistes pourraient surtout exploiter les situations d'inégalités et se faire les porte-voix des couches vulnérables, surtout des femmes souvent marginalisées. De part cette implication, le projet pourrait contribuer à faire

surtout de cette couche marginalisée de puissant(e)s agent(e)s consolidateurs de la paix au sein de leurs communautés et promoteurs de leurs économies locales.

⇒ ***Durabilité et mise à l'échelle***

La méthodologie du projet utilisera une démarche holistique intégrant un solide ancrage et une forte appropriation nationale et les cofacteurs de travail conjoint avec les partenaires (co-identification des besoins, co-planification des interventions, co-livraison des produits, co-suivi et évaluation des résultats des activités, co-suivi et co-rapportage, co-ajustements périodiques avec la partie nationale des produits et des activités qui en découlent pour atteindre les résultats poursuivis et co-financement pour la mise à échelle du projet). C'est pourquoi des partenariats pourraient être signés avec des organisations locales pour cette approche de cofacteurs de travail conjoint. Cela renforcera l'effet durable du projet dans les institutions.

En effet, les changements de comportements que vise ce projet ne peuvent se perpétuer qu'avec l'implication totale de tous les acteurs et une réelle volonté d'appropriation des résultats qui seront obtenus. Ainsi, pour assurer la prise en compte de la durabilité dans le projet, une approche participative et d'appropriation par les populations sera privilégiée. Cette approche permettra aux bénéficiaires de développer des aptitudes, des compétences et une confiance en soi dont ils auront besoin après la clôture du projet.

⇒ ***Existence de possibilités de synergies***

Pour une plus grande réussite de la mise en œuvre du projet, l'accent sera également mis sur l'identification des opportunités de synergies et de complémentarités avec d'autres initiatives développées dans la zone d'intervention du projet. Il s'agit notamment du programme transfrontalier de du Programme d'appui à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina et du Togo, des **projets EJASA-NB et MOPPS de SNV**. En effet, le projet a déjà pris langue avec SNV pour explorer un partenariat portant sur des domaines d'intérêt commun.

Dans le **domaine de la cohésion sociale et de prévention des conflits** par exemple, les échanges des rapports d'études et d'évaluations finales de projets y relatives permettront de s'enrichir en termes de connaissances des dynamiques dans la zone pour une meilleure inclusion des jeunes et des femmes dans les instances de prise de décisions. Ceci aura l'avantage de permettre d'une part, de faire valoir la voix de ces jeunes et femmes et, d'autre part, de favoriser davantage leurs prises en compte dans les politiques locales et leurs ouvrir des opportunités économiques. A terme, il en résultera une réduction du risque de recrutement de ces jeunes et femmes par les groupes extrémistes violents.

Par ailleurs, étant donné que certaines activités de ce projet seront mises en œuvre dans les mêmes départements que EJASA-NB, les structures de mise en œuvre de ces deux initiatives pourront mener des échanges d'informations pour davantage mettre en réseau les bénéficiaires en termes de dialogue communautaire. En effet, le projet EJASA-NB se focalise sur deux pôles des sept pôles de développement agricole du Bénin à savoir le Pôle 2, qui couvre l'Alibori (Sud), le Borgou (Nord) et les 2KP (Kouandé-Kérou-Péhunco) et le Pôle 3, qui couvre l'Atacora (Ouest), le Borgou Sud et la Donga, est une zone de

diversification agricole. Ces trois départements (Atacora, Alibori, Borgou et Donga) constituent également les zones d'intervention de cette proposition. La SNV et le projet pourront donc échanger sur les possibilités pour, non seulement faciliter la mise en œuvre des activités, mais aussi optimiser le dialogue communautaire entre les différents acteurs (agriculteurs-éleveurs, Etat déconcentré et les populations) concernés par les deux projets. C'est par exemple l'organisation des journées de communautés par la présente proposition et avec des expositions-ventes des produits des jeunes et femmes du projet EJASA-NB et inversement notamment lors des échanges des plateformes multi-acteurs de concertation créés par EJASA-NB et des foires commerciales, des actions de dialogue communautaire et de cohésion sociale seront menées. Cela renforcera sans doute la cohésion sociale et réduira les conflits intercommunautaires (surtout agriculteurs-éleveurs) et permettra une production agricole et pastorale davantage pacifique pour une plus grande durabilité des impacts des projets.

Dans le **domaine de l'employabilité des jeunes et des femmes**, l'identification des jeunes peuvent se faire conjointement Le projet est intéressé à apprendre des approches Opportunités d'emploi/d'auto-emploi pour les jeunes (OYE) et le Développement des chaînes valeur inclusives (IVCD) développés dans les projets EJASA-NB et MOPPS, pour mieux accompagner les jeunes et les femmes dans le domaine de l'élevage. Ainsi, le projet pourrait bénéficier du réseau de relations de la SNV (par exemple les expériences des formateurs de EJASA-NB) dans la zone d'intervention du projet du fait qu'elle y a un bureau. L'expérience de services professionnels et d'agro-distribution, adaptés aux besoins des jeunes et offerts par des fournisseurs de services de développement des affaires (BDS supplier) et agro-dealers et de marketing intelligent développés par EJASA-NB, intéressent en outre le PNUD.

Enfin, le projet et la SNV pourraient développer davantage leur réseau de partenaires afin d'appuyer les jeunes et les femmes vers une agriculture et un élevage davantage contractuel.

Au regard des pistes de synergie susmentionnées, on peut entrevoir que la mutualisation des expériences permettra de valoriser et de mettre à l'échelle les bonnes pratiques de la SVN et du projet ; ce qui constituera ainsi une banque de technologies et d'ingénierie sociale susceptible d'apporter une grande valeur ajoutée à un Bénin pacifique et prospère.

⇒ **Risques et hypothèses**

Trois risques sont identifiés : opérationnel, économique et politique.

Risques opérationnels

Le premier risque opérationnel est la non-appropriation du projet par les populations. La réussite de la mise en œuvre du projet requiert son appropriation par les populations. Ce risque sera minimisé par l'implication des ministères concernés (Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, Ministère de la Justice et de la Législation, ...), les institutions (Haut-Commissariat à la Sédentarisation des Eleveurs, Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers (ABeGIEF), Secrétariat Permanent de la Commission Nationale de Lutte contre la Radicalisation, l'Extrémisme Violent et le Terrorisme,...), les

Organisations de la Société Civile (OSC) travaillant dans le domaine de la consolidation de la paix et de la prévention de l'extrémisme violent, les chefs religieux et coutumiers. Après la signature du document de projet, un plan de communication incluant des activités d'information et de présentation du document sera élaboré et mis en œuvre.

Le deuxième risque opérationnel est le retard dans la mise en œuvre de certaines activités à cause des lenteurs des processus d'acquisition et de recrutement. En vue de minimiser les risques de retard dans la mise en œuvre des activités, les informations sur les besoins en matière d'acquisition seront communiquées à l'Unité Procurement du PNUD afin d'être introduites sur la plateforme dédiée et lancer au plus tôt les commandes.

Le troisième risque opérationnel est l'insécurité et l'inaccessibilité des zones d'intervention. C'est l'un des facteurs dont il faut mesurer l'importance du point de vue sécuritaire. La dégradation de la situation sécuritaire risque d'impacter négativement la mise en œuvre des activités. Afin de pouvoir continuer à opérer, le PNUD va envisager l'ouverture de bureaux décentralisés à l'intérieur du pays. Le PNUD bénéficie également du soutien du Département de Sécurité des Nations Unies (UNDSS) pour assurer et faire le suivi de la réalité sur le terrain et pour continuer d'opérer dans des conditions sécuritaires.

Risque économique

Le risque économique à mentionner ici a trait aux coûts de certains équipements qui pourraient augmenter du fait de la pandémie de coronavirus et de la crise ukrainienne.

Risque politique

Ce risque concerne les perturbations éventuelles liées aux prochaines consultations électorales en prélude aux législatives de 2023 (entrée précoce des cadres de l'administration dans les activités électorales, dépôt de candidatures en novembre 2022, etc.).

Le plaidoyer auprès des autorités nationales et le suivi régulier et rapproché permettront d'atténuer ces risques.

⇒ *Coopération Sud-Sud et triangulaire (SSC/TrC)*

Ce projet combine les deux approches de la Coopération : Coopération Sud-Sud et Coopération Triangulaire.

Au démarrage du projet et lors de la planification, diverses initiatives seront développées. Il sera nécessaire de faire un repérage préalable des expériences réussies d'autres pays à travers les réseaux du PNUD. Le programme pourra utilement s'inspirer de l'expérience du Maroc et de la Mauritanie qui ont connu des situations de crises sociales graves et qui ont mis en place des initiatives de sortie de crise et de consolidation de la paix. L'on peut également s'instruire des initiatives en cours au Burkina. Ainsi, il peut être envisagé des missions dans ces pays pour s'inspirer de la manière dont le processus de cohésion a été conduit et les différents résultats auxquels l'on est parvenu afin de tirer leçon des difficultés et des échecs.

Le contexte de pandémie favorisera au préalable la recherche de contact préalable, d'échange d'information et d'expérience, de dialogue et communication avec l'aide de moyen technologiques telles les visioconférences, la constitution de dossiers techniques préalables afin de faire progresser la préparation et maximiser l'opportunité des missions. Le « Accelerator and innovation Lab » du PNUD fournira l'expertise pour développer cette approche.

⇒ **Connaissance**

La mise en œuvre du projet permettra de collecter progressivement les données relatives à l'extrémisme violent et les conflits intercommunautaires. Ces données permettront de capitaliser les expériences pour servir d'outil d'aide à la prise de décision par les autorités gouvernementales et organismes intéressés par la consolidation de la paix et la prévention de l'extrémisme violent.

En outre, dans le but de capitaliser les connaissances générées dans le cadre de la mise en œuvre du projet, des partenariats seront noués avec des universités et centres de recherches, notamment ceux travaillant déjà dans les problématiques d'extrémisme violent, de cohésion sociale et la transhumance.

De plus, une stratégie de communication et de gestion de la connaissance sur le projet sera élaborée et mise en œuvre, en vue de renforcer sa visibilité et son appropriation nationale et locale, de même que la viabilité à long terme des résultats, par tous les acteurs du développement national et local. Cette stratégie accordera une place primordiale à la communication de masse notamment, par l'utilisation des langues nationales et des TIC. Enfin, dans le but de capitaliser les connaissances apprises de la mise en œuvre des différentes activités du projet, il sera recouru à divers outils conseillés par l'Administration du PNUD au niveau mondial, notamment le tableau de bord des risques de crises, le hub de données SURGE et un réseau d'expertise mondiale rapidement déployable dans différents domaines incluant entre autres les Conseillers Paix et Développement et le Roster et l'ExpRes SURGE Roster.

IV. GESTION DU PROJET

Coût, efficacité et productivité

L'efficacité et l'efficience de ce projet sont garanties par la qualité du suivi des activités par les Gouvernements du Bénin et des Pays-Bas et le PNUD.

Les rapports d'activité, les visites de terrain et les audits et évaluations favoriseront le suivi rapproché du projet.

Le partenaire d'exécution du projet doit soumettre chaque trimestre au Représentant Résident du PNUD au Bénin, le formulaire d'autorisation de financement et de confirmation des dépenses, ventilé par trimestre des dépenses cumulées sur les fonds avancés par le PNUD.

Le projet doit être audité au moins une fois dans son cycle de vie, conformément aux directives et aux termes de référence fournis par le PNUD.

L'objectif principal de l'audit est de fournir à l'Administrateur du PNUD une garantie quant à l'utilisation appropriée des ressources mises à disposition.

L'audit fait partie de la gestion financière et administrative du projet et fait également partie du cadre de responsabilisation du PNUD. Il sera donc sous la responsabilité directe du bureau de pays du PNUD. Il doit être effectué par un cabinet d'audit qualifié qui produira un rapport d'audit et certifiera les états financiers.

La modalité de mise en œuvre du projet doit être conforme à la procédure du PNUD. À ce titre, le PNUD sera responsable de la gestion opérationnelle du projet. Dès lors, il sera responsable de la qualité des résultats, de l'achèvement des activités en temps opportun, de la supervision des consultants et du personnel participant à la mise en œuvre des activités. Un Assistant Administratif et Financier et tout autre personnel jugé adéquat l'assistent dans ce rôle.

Le projet relèvera du Comité de Pilotage des projets du Portefeuille « Etat de droit, consolidation de la paix et promotion de la bonne gouvernance » mis en place dans le cadre de l'exécution du Document de Programme pays du PNUD. Ainsi, l'équipe de projet rendra périodiquement compte de la mise en œuvre de ses activités à ce Comité. Prendront part aux sessions dudit Comité de Pilotage les représentants des institutions/structures ci-après : (i) le Gouvernement du Bénin (en l'occurrence, le Ministre de l'intérieur et de la sécurité publique ou son représentant) ; (ii) les partenaires au développement, notamment l'Ambassadeur des Pays-Bas ou son représentant ; le PNUD, en l'occurrence le Représentant Résident du PNUD ou son représentant ; (iii) l'Unité de gestion du Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (UGC/UNDAF) pour le Bénin. Ce comité se réunira périodiquement pour discuter des grandes orientations /lignes directrices du projet.

Afin de maximiser les effets de synergie, le projet utilisera le cadre de suivi établi pour les projets financés ou sous la responsabilité du PNUD. Cette synergie pourrait également être envisagée dans le cadre d'une approche de partenariat avec des projets régionaux et sous-régionaux, conformément aux lignes directrices contenues dans les boîtes à outils programmatiques du PNUD pour la période 2019-2023.

Par ailleurs, il sera tenu grand compte, dans la mise en œuvre des activités inscrites dans le cadre de ce projet, des aspects touchant à la visibilité des Pays-Bas. Il s'agira notamment de :

(i) veiller à l'implication de l'Ambassade des Pays-Bas au Bénin, dans la mise en œuvre du plan de travail du projet ;

(ii) inscrire de façon visible sur les produits réalisés dans le cadre du projet que ceux-ci sont obtenus grâce à la contribution financière des Pays-Bas ;

(iii) mettre en exergue le drapeau des Pays-Bas dans toutes manifestations organisées par le projet ;

(iv) acquérir de préférence dans le cadre des achats et acquisitions du matériel de marque des Pays-Bas.

⇒ **Solde restant**

Pour tout solde à la fin du projet, le bureau de pays consultera l'Ambassade des Pays-Bas sur son utilisation.

⇒ **Reporting**

Les différents rapports attendus de la mise en œuvre du projet sont : le rapport semestriel, le rapport annuel, le rapport de fin de projet.

Le rapport semestriel est soumis à la validation du Comité de Pilotage lors des revues semestrielles du portefeuille « Etat de droit, consolidation de la démocratie et promotion de la bonne gouvernance » du Programme de coopération Bénin-PNUD tandis que le rapport semestriel est validé lors de la revue semestrielle de l'Effet 3 de l'UNDAF 2019-2023.

Le rapport annuel doit être préparé par le gestionnaire de projet en collaboration avec le Team Leader de l'Unité Gouvernance, Participation et Décentralisation du PNUD avec le soutien de l'unité de suivi de la gestion au niveau du PNUD (PMSU) et partagé avec le comité technique de gestion du projet et autres parties prenantes du portefeuille et groupes d'Effets de l'UNDAF. Une exigence minimale de ce rapport est qu'il doit suivre les standards de rapports trimestriels de l'Atlas, couvrant toute l'année avec chaque information mise à jour, ainsi qu'un résumé des résultats obtenus par rapport aux objectifs annuels.

V. CADRE DE RÉSULTATS²⁷

Effet escompté tel qu'énoncé dans le cadre de résultats et de ressources du PNUAD/Pays [ou mondial/régional] : D'ici 2023, les populations du Bénin bénéficieront d'un accès équitable et inclusif à des institutions efficaces, transparentes et responsables et à une administration publique moderne, à tous les niveaux, en particulier à une justice respectueuse des droits de l'homme, dans un climat de paix et de sécurité.

Indicateurs de résultats tels qu'énoncés dans le cadre de résultats et de ressources du programme national [ou mondial/régional], y compris la base de référence et les cibles :

Indicateur 3.5.1 : Mesure dans laquelle les infrastructures nationales pour la paix sont sensibles au genre et efficaces.

Existence d'un plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent (PVE) en cours de mise en œuvre.

Produit(s) applicable(s) du Plan stratégique du PNUD : Renforcer une gouvernance efficace, responsable et inclusive

Intitulé et numéro Atlas du projet : (N° ATLAS de l'Award) : Projet d'Appui au Renforcement de la Cohésion Sociale, à la Prévention de l'Extrémisme Violent et à la Lutte contre les conflits liés à la Transhumance.

OUTCOMES ESCOMPTEES (ou produits dans le langage du PNUD)	INDICATEUR DE PRODUIT	SOURCE DES DONNEES	SITUATION DE REFERENCE		Cibles	MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS
			VALEUR	ANNEE		
-es communautaires entretienement des dialogues permanents et développent les projets communs grâce des espaces de promotion le la cohésion sociale.	Nombre de membres de mécanismes de prévention et de gestion de conflits (y compris les jeunes et les de femmes) formés	Rapport annuel d'exécution des activités du projet	-	-	3.000 ²⁸	M : Comptage R : indisponibilité des acteurs au regard de la situation sécuritaire et des activités saisonnières
	Nombre de participants aux journées de cohésion sociale	Rapport annuel d'exécution des activités du projet	-	-	37.500 ²⁹	M : Comptage R : Indisponibilité des acteurs au regard de la situation sécuritaire et des activités saisonnières

Le PNUD publie des informations sur ses projets (indicateurs, situations de référence, cibles et résultats) pour respecter les normes de l'initiative internationale pour la transparence de (IITA). On veillera à employer des indicateurs SMART (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps), à fournir des situations de référence précises et des es reposant sur des données fiables et sur des preuves crédibles. On évitera aussi les acronymes de manière à ce que le public externe comprenne clairement les résultats du projet.

3.000 participants à raison de 200 personnes par commune (50 garçons, 50 filles, 50 hommes majeurs et 50 femmes).

37.500 personnes à raison de 500 personnes par journées (5 journées) et par commune.

	Disponibilité du texte créant l'ONAPREGCECC	Journal officiel	0	2021	1	<u>M</u> : Comptage <u>R</u> : Néant
	Nombre d'habitants et de leaders religieux/coutumiers sensibilisés sur la cohésion sociale, le vivre-ensemble et la prévention de l'extrémisme violent	Rapport annuel d'exécution des activités du projet			a°) Habitants : 40.000 b°) Leaders religieux/coutumiers : 1.500 ³⁰	<u>M</u> : Comptage <u>R</u> : Affrontement entre les adeptes radicaux
	Nombre de professionnels des médias locaux, nationaux et animateurs de canaux digitaux formés	Rapport annuel d'exécution des activités du projet	-	-	60 ³¹	<u>M</u> : Comptage <u>R</u> : Néant
Les acteurs engagés dans la PEV disposent d'une architecture institutionnelle renforcée pour la lutte contre l'extrémisme violent et même d'améliorer la	Nombre de système d'alerte précoce opérationnels	Rapport annuel d'exécution des activités du projet	-	-	15	<u>M</u> : Comptage <u>R</u> : Néant

1.500 leaders religieux et coutumiers à raison de 100 par commune et 21.000 habitants par commune.
A raison de 30 personnes formées par an.

Gouvernance et la communication aux niveaux national, départemental et local.	Nombre de jeunes sensibilisés sur les risques de leur endoctrinement et de leur recrutement par des extrémistes violents et des terroristes (20% des jeunes sans emploi ou en sous-emplois)	Rapport annuel d'exécution des activités du projet	-	-	340.000 ³² (50% de femmes)	M : Comptage R : Indisponibilité des acteurs au regard de la situation sécuritaire, politique et des activités saisonnières
	Nombre combiné de FDS formés qui contribuent à la protection des citoyens et à l'amélioration de la sécurité locale	Rapport annuel d'exécution des activités du projet		2021	1.000 ³³	M : Comptage R : Indisponibilité des acteurs au regard de la situation sécuritaire et des activités saisonnières
	Nombre de recherches PEV réalisées	Rapport annuel d'exécution des activités du projet	2 (PNUD)	2021	5	M : Comptage R : Indisponibilité des acteurs au regard de la situation sécuritaire
	Nombre de maquettes pédagogiques élaborées et exécutées	Rapport annuel d'exécution des activités du projet	0	2021	3	M : Comptage R : Indisponibilité des acteurs au regard de la situation sécuritaire et politique

340.000 : 30.000 jeunes par an par des sessions présentielles (soit 60.000 pour deux ans) + 20% de la population des 15-35 ans des 4 départements cibles du projet soit 280.000 jeunes).

1.000 membres des FDS : Il s'agit ici de 720 policiers (à raison de 12 éléments par commissariat d'arrondissement et pour une moyenne de 4 commissariats par commune), 60 éléments de la Direction Départementale de la Police Républicaine, 60 douaniers (à raison de 4 par commune), 60 forestiers (à raison de 4 par commune), 50 militaires 60 membres du peloton de surveillance et d'appui.

<p>-es communautés transhumantes et les agriculteurs trouvent des solutions pacifiques à leurs conflits</p>	<p>Nombre de conflits liés à la transhumance réglés</p>	<p>Rapport annuel d'exécution des activités du projet</p>	-	2021	60-80 ³⁴	<p>M : Comptage R : Indisponibilité des acteurs au regard de la situation sécuritaire et des activités saisonnières</p>
	<p>Nombre de membres des FDS formés en matière de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et les conflits liés à la transhumance, y compris le respect des droits humains notamment ceux des peulhs exposés au recrutement des groupes terroristes (2x pour chaque département)</p>				1.000	<p>M : Comptage R : Indisponibilité des acteurs au regard de la situation sécuritaire et des activités saisonnières</p>
	<p>Nombre de producteurs agro-pastoraux formés en matière d'entreprenariat agro-pastoral.et équipés</p>	<p>Rapport annuel d'exécution des activités du projet</p>	-	2021	1.600	<p>M : Comptage R : Indisponibilité des acteurs au regard de la situation sécuritaire et des activités saisonnières</p>

Au moment où il y a environ 80-100 conflits par an dans les 4 départements, le projet s'attèlera à prévenir ou à régler 80% des conflits signalés par les mécanismes d'alerte précoce mis en place ; donc on espère avoir entre 60-80 conflits par an de moins.

	Disponibilité de la cartographie des secteurs porteurs de la zone cible du projet	Rapport annuel d'exécution des activités du projet	0	2021	1	M : Comptage R : Indisponibilité des acteurs au regard de la situation sécuritaire et des activités saisonnières
--	---	--	---	------	---	---

I. SUIVI ET ÉVALUATION

Conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUD, le projet fera l'objet d'un suivi selon les plans de suivi et d'évaluation ci-dessous :

Plan de suivi

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Action prévue	Partenaires éventuels	Coût éventuel
Suivre les progrès vers les produits	Recueillir et analyser les données sur les progrès par rapport aux indicateurs de résultats du RRF afin de déterminer les progrès du projet vers l'obtention des produits convenus.	Trimestrielle ou à la fréquence requise pour chaque indicateur.	Intervention de la direction du projet en cas de progrès plus lents que prévus.	PNUD, Ambassade des Pays-Bas, UGC/UNDAF	Sans frais
Suivre et gérer les risques	Identifier les risques spécifiques susceptibles de menacer l'atteinte des résultats prévus. Identifier et suivre les mesures de gestion des risques au moyen d'un registre des risques. Ceci comprend les mesures et les plans de suivi qui ont pu être requis selon les normes sociales et environnementales du PNUD. Des audits seront réalisés conformément à la politique d'audit du PNUD pour gérer les risques financiers.	Trimestrielle	La direction du projet identifie les risques et prend des mesures de gestion de ces risques. Elle veille à la tenue et à l'actualisation du registre des risques pour assurer le suivi des risques repérés et des mesures prises.	PNUD, Ambassade des Pays-Bas, UGC/UNDAF	Sans frais

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Action prévue	Partenaires éventuels	Coût éventuel
Apprendre	Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront dégagés périodiquement des activités du projet ainsi que recherchés activement auprès d'autres projets et de partenaires, puis réintégrés dans le projet.	Annuelle	L'équipe du projet dégage les leçons appropriées et en tient compte pour éclairer les décisions de gestion.	PNUD (Chargé de Communication et Capitalisation, Ambassade des Pays-Bas UGC/UNDAF)	Sans frais
Assurance qualité du projet	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour repérer les forces et les faiblesses du projet et pour éclairer la prise de décisions de gestion afin d'améliorer le projet.	Annuelle	La direction du projet examine les forces et les faiblesses du projet et en tient compte pour éclairer ses décisions et améliorer les performances du projet.	PNUD, Ambassade des Pays-Bas, UGC/UNDAF	Sans frais
Revoir et prendre des mesures correctives	Revue interne des données et des preuves issues de toutes les actions de suivi afin d'éclairer la prise de décisions.	Semestrielle	Les données sur les performances, les risques, les leçons et la qualité font l'objet d'un examen du comité de pilotage et sont utilisées pour prendre des mesures correctives.	Direction du Projet	Sans frais

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Action prévue	Partenaires éventuels	Coût éventuel
Rapport du projet	Il sera présenté au comité de pilotage du Portefeuille et aux parties prenantes clés un rapport d'avancement qui comprendra les données sur les résultats obtenus, au regard des cibles annuelles prédéfinies au niveau des produits, le résumé d'évaluation annuelle de la qualité du projet, un registre des risques actualisé avec indication des mesures d'atténuation et tous les rapports d'évaluation et de revue établis au cours de la période considérée.	Annuelle	La direction du projet assurera la rédaction du rapport annuel du projet	Comité de pilotage du Portefeuille et autre partie prenante du projet	Sans frais
Revue du projet comité de pilotage)	Le mécanisme de gouvernance du projet (comité technique de gestion) effectuera des revues périodiques du projet pour en évaluer la performance et examiner le Plan de travail annuel afin de garantir le réalisme des budgets pour la durée du projet. La dernière année du projet, le comité technique de gestion effectuera une revue du projet pour dégager les leçons à retenir, examiner les possibilités d'amplification d'échelle et diffuser les résultats et les enseignements à retenir du projet auprès des publics concernés.	Trimestriel	Il convient que le comité technique de gestion examine toutes les préoccupations relatives à la qualité et à la lenteur de l'avancement du projet et que des mesures de gestion soient prises pour traiter les problématiques mises en évidence.	Direction du Projet	1 508 Dollar

Plan d'évaluation³⁵

Le projet fera l'objet d'une évaluation indépendante en fin de vie. Il mettra l'accent sur la pertinence, la cohérence, l'efficacité et l'efficience tout en soulignant les questions qui méritent une décision et une action. Il mettra également l'accent sur la durabilité des résultats et comprendra des capacités de développement et les réalisations pour l'environnement mondial. L'évaluation du projet se fera également à travers l'étude de casématiques transversales telles que la dimension de genre, de droits humains et la programmation sensible aux conflits.

Titre de l'évaluation	Partenaires (éventuels)	Produit associé du plan stratégique	Effet de l'UNDAF 2019-2023	Date d'achèvement prévue	Parties prenantes clés de l'évaluation	Coût et source du financement
Évaluation finale	-	Les programmes de qualité et la gestion axée sur les résultats permettent au PNUD de contribuer à l'Agenda 2030	« D'ici à 2023, les populations béninoises jouissent d'un accès équitable et inclusif à des institutions efficaces, transparentes et responsables et à une administration publique moderne, à tous les niveaux, notamment à une justice respectueuse des droits de l'Homme, dans un climat de paix et de sécurité ».	Septembre 2024	PNUD ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, Ambassade des Pays-Bas, Consultants	50 251 Dollars

³⁵ facultatif; selon les besoins

II. PLAN DE TRAVAIL PLURI-ANNUEL

Plan de démarrage (3 mois)

Activités de démarrage : (3 mois)		Coûts démarrage en US\$
Frais de consultation pour la réalisation et la validation de l'étude ³⁶ de démarrage du projet couvrant les 15 communes cibles sur les dynamiques de conflits et les moteurs de l'extrémisme violent.	71300 : Local consultant 71600 : Travel 72300 Materials & Goods 72500 : Supplies 73100 : Rental & Maint-Prein 74200 : Audio Visi & Print Prod 74500 : Miscellaneous Exp 75700 : Train, Works Confer	65 000 15 000 30 000 3 000 5 000 2 500 2 000 2 500 5 000
Recrutement et installation de l'équipe de projet : Coordonnateur du projet, Expert PVE, Assistant Administratif et financier, Chauffeur ; Acquisition de bureaux, internet, fournitures de bureaux, matériels informatiques, entretien et maintenance et divers.	71300 : Local consultant 71600 : Travel 72300 Materials & Goods 72200 equipments and furnitures 72500 : Supplies 73100 : Rental & Maint-Prein 74200 : Audio Visi & Print Prod 74500 : Miscellaneous Exp 75700 : Train, Works Confer	- 5 000 10 000 10 000 10 000 10 000 2 000 2 000 2704 2 000
TOTAL		118 704

- l'étude de démarrage permettra entre autres d'identifier les problèmes majeurs auxquels sont confrontées les communes et d'organiser des séances changes et de prise de contact avec les autorités locales de ces communes cibles du projet.

Plan de mise en œuvre du projet : 24 mois

ACTIVITES PLANIFIEES Lister les résultats d'activités et les actions pour les réaliser	BUDGET PREVU PAR ANNEE				PARTIES RESPON SABLES	BUDGET PREVU	
	An 2022	An 2023	An 2024	An 2025		Source	Poste budgétaire
ACTIVITES ESCOMPTEES Inées de base, indicateurs cibles annuelles associées							
Pilier 1 : Cohésion sociale et extrémisme violent							
Outcome 1 : Les acteurs communautaires							
Total Outcome 1							
Output 1.1 : 15 mécanismes de prévention des conflits communautaires incluant les femmes et les jeunes sont renforcés et opérationnels au niveau local							
1.1.1 : Mettre en place 15 mécanismes locaux en matière de dialogue communautaire et de règlement des conflits et renforcer les compétences de 3.000 de leurs membres en techniques de règlement de conflits.	X				MISP & PNUD	Pays-Bas	90 000 25 000 40 000 4 000 2 000 1 000 2 000 15 000
1.1.2 : Créer et rendre opérationnel l'observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires		X	X		MISP & OSC	Pays-Bas	47 500 8 000 10 000 10 000 15 000 1 000 1 000 2 500
Output 1.2 : Les populations adoptent une pratique religieuse tolérante permettant de lutter contre les comportements de stigmatisation/marginalisation							
1.2.1 : Organiser des sessions de sensibilisation des populations et leaders religieux (imams et prédicateurs, prêtres et pasteurs, responsables des cultes endogènes...) sur la cohésion sociale, le vivre-ensemble et la prévention de la radicalisation religieuse au niveau départemental et local.		X	X		MISP & OSC	Pays-Bas	200 000 50 000 90 000 25 000 10 000 10 000 5 000 10 000

UTCOMES ESCOMPTES <i>nnées de base, indicateurs cibles annuelles associés</i>	ACTIVITES PLANIFIEES <i>Lister les résultats d'activités et les actions pour les réaliser</i>	BUDGET PREVU PAR ANNEE				PARTIES RESPON SABLES	BUDGET PREVU		
		An 2022	An 2023	An 2024	An 2025		Source	Poste budgétaire	Coût total US\$
ensemble et la prévention de l'extrémisme violent (valeur de base 2021 : ND – Cible a°) : 60.000), cible b°) : 1.500) Nombre de professionnels des médias locaux, nationaux et amateurs de canaux digitaux formés (valeur de base 2021 : 0 – Cible : 60)	<p>Activité 1.2.2 : Renforcer les capacités de 60 professionnels des médias locaux et nationaux (organes de presse écrite et audio-visuelle nationale) et les animateurs de canaux digitaux (réseaux sociaux, blogs, podcasts, page web, WebTV, etc.) sur les traitements des informations sécuritaires en général et particulièrement sur celles relatives à la prévention de l'extrémisme violent.</p> <p>Activité 1.2.3 : Organiser 5 journées de cohésion sociale regroupant au moins 37.500 personnes entre les populations civiles, les autorités communales et forces de défense et de sécurité (journées de soins de santé prodigués par les forces de sécurité aux populations rurales, journées portes ouvertes, journées de plantation d'arbres, journées sportives, culturelles, débats radiodiffusés...) en adoptant une approche centrée sur les personnes dans la prestation de services et en particulier la participation communautaire et le partenariat.</p>		X	X				60 000	
							Pays-Bas	71300 : Local consultant 71600 : Travel 72300 : Mater & Goods 72500 : Supplies 73100 : Rental & Maint-Prem 74200 : Audio Visi & Print Prod 74500 : Miscellaneous Exp 75700 : Train, Works Confer	15 000 25 000 5 000 3 000 4 000 2 000 1 000 5 000
								200 000	
			X	X					30 000 110 000 15 000 20 000 5 000 5 000 5 000 10 000

UTCOMES ESCOMPTES années de base, indicateurs cibles annuelles associés	ACTIVITES PLANIFIEES Lister les résultats d'activités et les actions pour les réaliser	BUDGET PREVU PAR ANNEE				PARTIES RESPON SABLES	BUDGET PREVU		Coût total US\$
		An 2022	An 2023	An 2024	An 2025		Source	Poste budgétaire	
		Pilier 2 : Extrémisme Violent et mécanismes nationaux et locaux de gouvernance						800 000	
Total Outcome 2									
Output 2.1 : Les structures locales de PEV sont en mesure d'identifier des signes précurseurs de l'extrémisme violent et de sensibiliser les jeunes sur les risques de leur endoctrinement									
icateurs 2.1 Nombre de systèmes d'alerte précoce opérationnels (valeur de base 2021 : 0 – Cible : 15)									
Nombre de jeunes sensibilisés sur les risques de leur endoctrinement et de leur recrutement par des extrémistes violents et des terroristes (20% des jeunes sans emploi ou en sous-emplois (valeur de base 2021 : 0 – Cible : 603.000)			X			ABeGIEF & SP/CNLC REVT	Pays-Bas	71300 : Local consultant 71600 : Travel 72300 : Mater & Goods 72400 / Commun & Audio Equip 72500 : Supplies 73100 : Rental & Maint-Prem 74200 : Audio Visi & Print Prod 74500 : Miscellaneous Exp 75700 : Train, Works Confer	10 000 38 000 1 000 1 000 1 000 2 000 1 000 5 000
Nombre combiné de FDS formés qui contribuent à la protection des citoyens et à l'amélioration de la sécurité locale (experts en déminage, policiers, membres de comités locaux de sécurité et d'organisations féminines) (valeur de base 2021 : ND – Cible : 1.000)			X	X		ABeGIEF & SP/CNLC REVT & DRGST/D GPR	Pays-Bas	71300 : Local consultant 71600 : Travel 72300 : Mater & Goods 72500 : Supplies 74200 : Audio Visi & Print Prod 74500 : Miscellaneous Exp 75700 : Train, Works Confer	50 000 170 000 30 000 10 000 10 000 10 000 20 000
Nombre de recherches PEV réalisées (valeur de									300 000

UTCOMES ESCOMPTES nnées de base, indicateurs cibles annuelles associés	ACTIVITES PLANIFIEES Lister les résultats d'activités et les actions pour les réaliser	BUDGET PREVU PAR ANNEE				PARTIES RESPON SABLES	BUDGET PREVU		
		An 2022	An 2023	An 2024	An 2025		Source	Poste budgétaire	Coût total US\$
5) Nombre de mallettes pédagogiques élaborées et exploitées (valeur de base 2021 : 0 – Cible : 3)	2.1.3: Émissions radio +canaux digitaux		X	X		ABeGIEF & SP/CNLC REVT & DRGST/D GPR	Pays-Bas	200 000 10 000 20 000 120 000 10 000 10 000 10 000 20 000	
	Activité 2.1.4 : Renforcer les capacités de 1.000 membres des FDS en matière de traitement et d'analyse des alertes en vue d'accroître leur proactivité.		X	X				120 000 25 000 75 000 5 000 1 000 2 000 5 000	
	Output 2.2 : Les autorités nationales et locales disposent et utilisent les outils et données comme moyens d'aide à la décision de lutte contre l'extrémisme violent								
	Activité 2.2.1 : Réaliser, valider et vulgariser une étude portant identification des sources de financement de l'extrémisme violent et du terrorisme au Bénin		X	X		MISP	Pays-Bas	40 000 10 000 20 000 1 000 1 000 1 000 1 000 1 000 5 000	
	Activité 2.2.2 : Réaliser une étude portant identification des liens probables entre conflits, ressources (naturelles, agricoles, halieutiques, etc.), extrémisme violent et accès des femmes et des jeunes aux opportunités économiques		X			MISP/Res ponsables des organes de presse	Pays -Bas	40 000 10 000 20 000 1 000 1 000 1 000 1 000 1 000 5 000	
	40 000								

RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	ACTIVITÉS PLANIFIÉES <i>Lister les résultats d'activités et les actions pour les réaliser</i>	BUDGET PREVU PAR ANNEE			PARTIES RESPON- SABLES	BUDGET PREVU	
			An 2022	An 2023	An 2024		An 2025	Source
Les communautés transhumantes et les agriculteurs trouvent des solutions pacifiques à leurs conflits.	Le pourcentage de conflits liés à la transhumance réglés (<i>valeur de base 2021 : ND – Cible : 80-100</i>)	<p>Activité 2.2.3 : Réaliser/diffuser des maquettes pédagogiques sur la stratégie de conquête de terrain des extrémismes, les signes de radicalisation et le recueil de renseignements</p>			X			71300 : Local consultant 10 000 71600 : Travel 15 000 72300 : Mater & goods 1 000 72500 : Supplies 1 000 73100 : Rental & Maint-Prem 1 000 74200 : Audio Visi & Print Prod 5 000 74500 : Miscellaneous Exp 2 000 75700 : Train, Works Confer 5 000
Pilier 3 : Transhumance, conflits et mécanismes locaux de gouvernance								
Total Outcome 3								
Output 3.1 : Les communautés ont des capacités renforcées en matière de prévention de conflits liés au pastoralisme et aux ressources partagées								
Les communautés transhumantes et les agriculteurs trouvent des solutions pacifiques à leurs conflits.	Le pourcentage de conflits liés à la transhumance réglés (<i>valeur de base 2021 : ND – Cible : 80-100</i>)	<p>Activité 3.1.1 : Réaliser et valider une étude multidimensionnelle sur la perception du conflit et la transhumance au Bénin</p>			X			Pays-Bas 71300 : Local consultant 10 000 71600 : Travel 20 000 72300 : Mater & Goods 1 000 72500 : Supplies 1 000 73100 : Rental & Maint-Premises 1 000 74200 : Audio Visi & Print Prod 1 000 74500 : Miscellaneous Exp 1 000 75700 : Train, Works Confer 5 000
Le nombre de producteurs agropastoraux formés en matière d'entrepreneuriat agropastoral et équipés (<i>valeur de base 2021 : ND – Cible : 1.500</i>)	Le nombre de producteurs agropastoraux formés en matière d'entrepreneuriat agropastoral et équipés (<i>valeur de base 2021 : ND – Cible : 1.500</i>)	<p>Activité 3.1.2 : Appuyer la production intensive de 1.500 producteurs agropastoraux à travers la fourniture d'intrants et d'équipements</p>			X			Pays-Bas 71300 : Local consultant 30 000 71600 : Travel 40 000 72100 : Contr – Cmpy 10 000 72300 : Mater & Goods 200 000 72400 : Comm & AV 2 000 72500 : Supplies 50 000 73100 : Rent & Maintenance - 5 000 74200 : Audio Visi & Print Prod 5 000 74500 : Miscellaneous Exp 3 000 75700 : Train, Works Confer 15 000
La disponibilité de la cartographie des secteurs porteurs de la zone cible	La disponibilité de la cartographie des secteurs porteurs de la zone cible							120 000

OUTCOMES ESCOMPTEES années de base, indicateurs cibles annuelles associés	ACTIVITES PLANIFIEES Lister les résultats d'activités et les actions pour les réaliser	BUDGET PREVU PAR ANNEE				PARTIES RESPON SABLES	BUDGET PREVU	
		An 2022	An 2023	An 2024	An 2025		Source	Poste budgétaire
		Coût total US\$						
du projet (valeur de base 2021 : ND – Cible : 1)	Activité 3.1.3 : Renforcer les capacités de 1.000 membres des FDS en matière de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et les conflits liés à la transhumance, y compris le respect des droits humains notamment ceux des peulhs exposés au recrutement des groupes terroristes		X	X		SP/CNLC REVT & DRGST & Haut- Commissa riat à la Sédentaris ation des Eleveurs	Pays-Bas 71300 : Local consultant 71600 : Travel 72300 : Mat & Goods 72400 : Comm & AV 72500 : Supplies 72800 : TIC 73100 : Rent & Maintenance - 74200 : Audio Visi & Print Prod 74500 : Miscellaneous Exp	20 000 40 000 10 000 5 000 5 000 5 000 5 000 10 000 20 000
Output 3.2 : Les femmes et les jeunes des secteurs porteurs des zones cibles sont identifiés et leurs capacités agropastorales entrepreneuriales renforcées								
	Activité 3.2.1 : Réaliser une cartographie des secteurs porteurs et des jeunes et femmes agro-entrepreneurs potentiels dans les zones cibles		X			Haut- Commissa riat à la Sédentaris ation des Eleveurs	Pays-Bas 71300 : Local consultant 71600 : Travel 72300 : Mat & Goods 72400 : Comm & AV 72500 : Supplies 73100 : Rent & Maintenance - 74200 : Audio Visi & Print Prod 74500 : Miscellaneous Exp 75700 : Train, Works Confer	40 000 10 000 20 000 1 000 1 000 1 000 1 000 1 000 1 000 4 000
	Activité 3.2.2 : Mettre en place, en collaboration avec les autres projets financés par les Pays-Bas, des structures d'écllosion socio- économique des femmes et des jeunes dans les principales localités exposées aux risques d'extrémisme violent, les sensibiliser et, au besoin, leur octroyer des kits d'installation			X	X	Haut- Commissa riat à la Sédentaris ation des Eleveurs	Pays-Bas 71300 : Local consultant 71600 : Travel 72100 : Contr - Cmpy 72300 : Mat & Goods 72400 : Comm & AV 72500 : Supplies 73100 : Rent & Maintenance - 74200 : Audio Visi & Print Prod 74500 : Miscellaneous Exp 75700 : Train, Works Confer	40 000 70 000 200 000 10 000 20 000 10 000 10 000 5 000 35 000
	EVALUATION				X			50 000
						71300 : Local consultant 71600 : Travel 72300 : Mat & Goods 72500 : Supplies 74200 : Audio Visi & Print Prod 74500 : Miscellaneous Exp 75700 : Train, Works Confer		20 000 12 000 5 000 3 000 2 000 3 000

OUTCOMES ESCOMPTES <i>années de base, indicateurs cibles annuelles associés</i>	ACTIVITES PLANIFIEES <i>Lister les résultats d'activités et les actions pour les réaliser</i>				BUDGET PREVU PAR ANNEE			PARTIES RESPON SABLES	BUDGET PREVU	
	An 2022	An 2023	An 2024	An 2025	Source	Poste budgétaire	Coût total US\$			
							5 000			
Totaux des activités										
									2 835 204	

Coût de clôture du projet : 6 mois

Description du budget	Unité	Phase de démarrage (3 mois)		Coût par unité	AN 1 (2023)		AN 2 (2024)		Phase de clôture (6 mois) dans l'année 2025		Totaux	
		Coût par unité	# Unités		Coûts annuel	# Unités	Coûts annuel	# Unités	Coûts	# Unités	Coûts totaux (US\$)	
Activités de clôture : Evaluation finale du projet										50 000		50 000

Frais de personnel : 30 mois

Description du budget	Unité	Phase de démarrage (3 mois)		Coût par unité	Frais du mois (Dollar)	AN 1		AN 2		Phase de clôture (6 mois)		Totaux	
		Coût par unité	# Unités			Coûts annuel	# Unités	Coûts annuel	# Unités	Coûts	# Unités	Coûts totaux (US\$)	
FRAIS DE PERSONNEL													
Equipe projet	Mois	-				135 600	12	48 000	6	24 000	67 800	30	120 000
Coordinateur du projet	Mois			4 000			12	48 000					
						135 600		48 000			67 800		309 000

Description du budget	Phase de démarrage (3 mois)		AN 1		AN 2		Phase de clôture (6 mois)		Totaux			
	Coût par unité	# Unités	Coûts démarrage	Coût par unité	# Unités	Coûts annuel	# Unités	Coûts	# Unités	Coûts totaux (US\$)		
											Frais du mois (Dollar)	Mois
Expert en PVE		-		3 000	12	36 000	12	36 000	6	18 000	30	90 000
Assistant administratif et Financier				2 500	12	30 000	12	30 000	6	15 000	30	75 000
Chauffeur		-		800	12	9 600	12	9 600	6	4 800	30	24 000

Synthèse du Budget

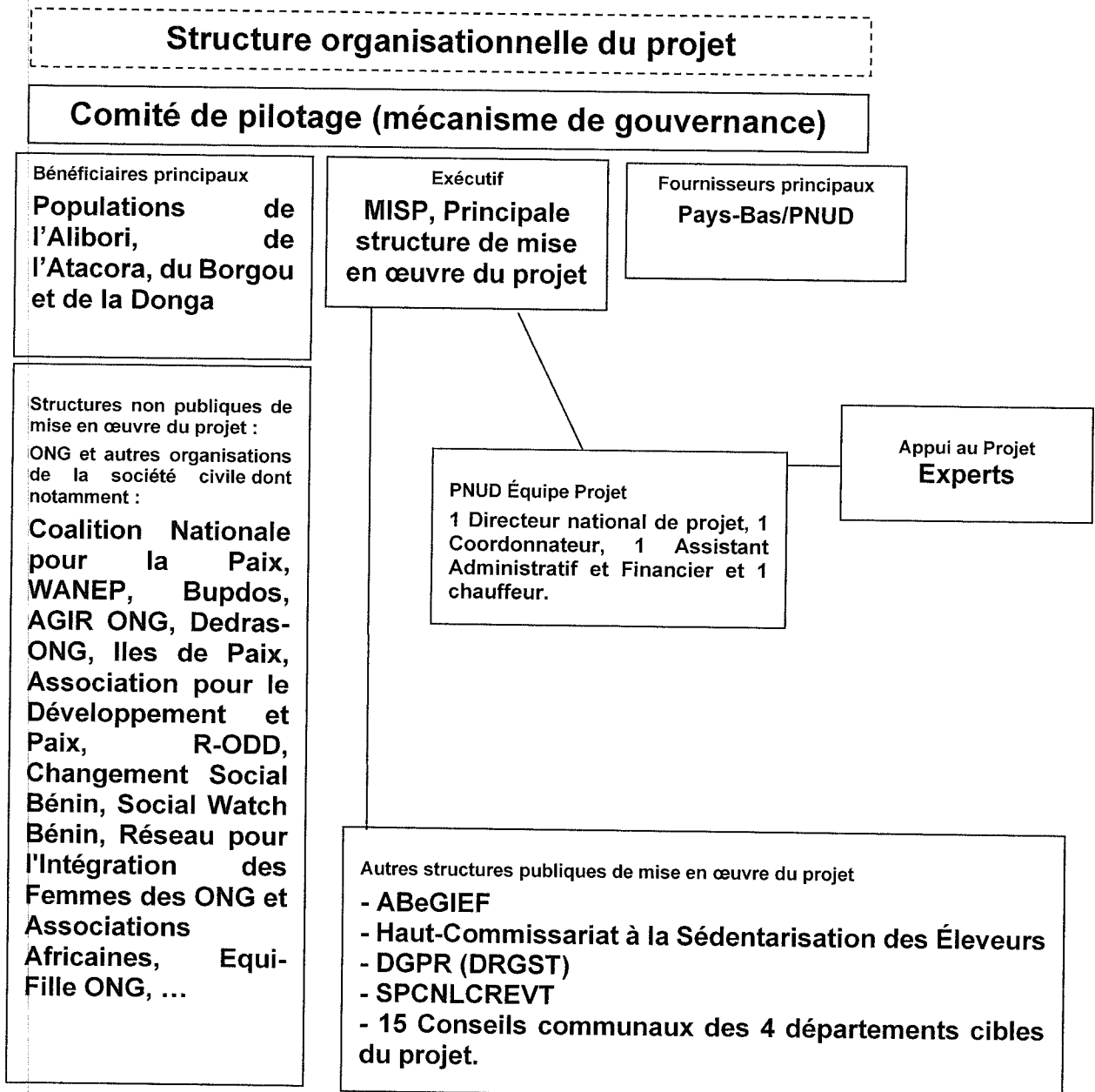
LIBELLES	Démarrage : 3 mois	AN 1	AN 2	Clôture: 6 mois	Totaux	%
FRAIS DE PERSONNEL		135 600	135 600	67 800	309 000	10,09%
Totaux des Activités	65 000	1 382 500	1 075 000	50 000	2 526 204	82,5%
Budget hors GMS					2 835 204	92%
GMS Cost (8%)					226 816	7,41%
Totaux					3 062 020	100%

VIII. MODALITÉS DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

⇒ Présentation du cadre institutionnel

Le cadre institutionnel du projet comprend :

- (i) L'équipe de projet : composée d'un Directeur National de Projet, d'un Coordonnateur de Projet, d'un Assistant Administratif et Financier et d'un chauffeur ;
- (ii) Un Comité Technique de Gestion compétent qui assure le suivi de l'avancement du projet, facilite sa mise en œuvre conformément au plan de travail du projet. Il est également chargé de l'examen et de la validation des plans de travail annuels et des divers rapports (trimestriels, semestriels, annuels et de fin de projet). Le schéma ci-dessous retrace ce cadre institutionnel du projet.



Le Comité Technique de Gestion (CTG) est présidé par le représentant du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique. Ce comité se réunit trimestriellement à l'instar des CTG des autres projets impliqués dans le portefeuille « Etat de droit, Consolidation de la démocratie et promotion de la bonne gouvernance » auxquels il est rattaché, pour évaluer l'état d'avancement des activités et proposer des ajustements pertinents, le cas échéant. Il se réunira également en fin d'année pour valider le rapport d'activité de l'année. Le CTG est composé des représentants du MISP, de l'Ambassade des Pays-Bas, du PNUD, de la Présidence de la République à travers le Haut-Commissariat à la Sédentarisation des Eleveurs, des autres PTF intervenant dans la thématique, de l'ABeGIEF, de la DGPR, du SPCNLVREVT, des Conseils communaux bénéficiaires du projet et des associations et ONG impliquées dans la mise en œuvre des activités.

La principale structure de mise en œuvre du projet sera l'équipe de projet. Cette équipe veillera à ce que les résultats du projet correspondent à la description du projet. Elle doit également veiller à l'utilisation appropriée des ressources du projet. Le Directeur National et le Coordonnateur du projet seront assistés par un Assistant Administratif et Financier. Cet Assistant Administratif et Financier sera spécifiquement chargé d'assurer le respect des procédures financières applicables à l'utilisation des ressources du projet et assure le bon fonctionnement administratif du projet.

Le projet doit être exécuté conformément aux procédures et modalités d'exécution du PNUD.

L'assurance de la qualité du projet sera assurée par le Team Leader de l'Unité Gouvernance, Participation et Décentralisation du PNUD et l'équipe de programme de suivi et d'évaluation du PNUD.

⇒ **Accords sur la propriété intellectuelle et utilisation du logo sur les livrables du projet**

Droits d'auteur

Le PNUD a des droits d'auteur et de reproduction sur toutes les publications et autres documents qu'il commande pour ses projets, que le texte soit écrit par un membre du personnel ou un consultant rémunéré. L'autorisation de reproduction peut être donnée aux médias, aux ONG, aux institutions académiques et autres, à condition que le PNUD soit dûment cité.

L'Accord de base entre le Gouvernement du Bénin et le PNUD prévoit dans son article III relatif à l'exécution des projets : « Le PNUD conserve la propriété des matériels et équipements techniques et autres, ainsi que des stocks, fournitures et autres biens financés ou fournis par lui, à moins qu'il ne soit transféré au Gouvernement du Bénin ou à une entité désignée par ce dernier, conformément aux termes et conditions du présent Accord convenus d'un commun accord par le Gouvernement du Bénin et le PNUD ».

Ressources restantes et revenus d'intérêts

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, il convient de mentionner que les ressources restantes et les intérêts créditeurs imputables à la contribution des Pays-Bas

seront crédités au crédit du compte du PNUD et seront gérés conformément aux procédures établies du PNUD, notamment les politiques et procédures du Fonds de partenariat Pays-Bas-PNUD.

IX. CADRE JURIDIQUE

Le présent Document de projet est l'instrument défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le Gouvernement du Bénin et le PNUD. Toutes les références faites dans le SBAA à « l'Organisation chargée de l'exécution » sont réputées faire référence au « Partenaire de réalisation ».

Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.

X. GESTION DES RISQUES

1. Conformément aux dispositions de l'Article III du SBAA [ou des Dispositions supplémentaires du Document de projet], la responsabilité de la sécurité du Partenaire de réalisation et de son personnel et de ses biens, et de la propriété du PNUD sous la garde du Partenaire de réalisation, relève du Partenaire de réalisation. À cette fin, le Partenaire de réalisation :
 - a) met en place un plan de sécurité approprié et veille à son administration, compte tenu de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est réalisé;
 - b) assume tous les risques et toutes les responsabilités liés à la mise en œuvre de la sécurité du Partenaire de réalisation et assure la mise en œuvre complète du plan de sécurité.
2. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer que des modifications y soient apportées si nécessaire. Le défaut de mise en place et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu du présent document sera réputé constituer un manquement aux obligations du Partenaire de réalisation au titre du présent Document de projet.
3. Le Partenaire de réalisation convient de déployer tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucun des fonds du PNUD reçus en vertu du Document de projet ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999), laquelle liste peut être consultée à https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list.
4. La durabilité sociale et environnementale du projet sera favorisée par l'application des normes du PNUD en la matière (<http://www.undp.org/ses>) et du mécanisme de responsabilisation connexe (<http://www.undp.org/secu-srm>).
5. Le Partenaire de réalisation est tenu : a) de mener les activités liées au projet et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, b) de mettre en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation élaboré

pour le projet ou programme en conformité avec ces normes, et c) de s'employer de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émise par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.

6. Tous les signataires du Document de projet sont tenus de coopérer de bonne foi à toute activité d'évaluation des engagements ou de respect des normes sociales et environnementales du PNUD en rapport avec le programme ou projet. Ceci inclut l'octroi de l'accès aux sites du projet au personnel correspondant et aux informations et à la documentation.
7. Le Partenaire de réalisation prendra des mesures appropriées de prévention du mésusage des fonds, de la fraude ou de la corruption du fait de ses personnels officiels, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires dans la réalisation du projet ou l'emploi des fonds du PNUD. Le Partenaire de réalisation veillera à ce que ses politiques de gestion financière et de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus provenant du PNUD ou acheminés par l'intermédiaire de celui-ci.
8. Les exigences énoncées dans les documents suivants en vigueur à la date de la signature du Document de projet s'appliquent au Partenaire de réalisation : a) la Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et b) les Directives relatives aux enquêtes du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Le Partenaire de réalisation accepte les exigences énoncées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à www.undp.org.
9. Au cas où il s'impose de procéder à une enquête, le PNUD a l'obligation d'enquêter sur tout aspect de ses projets et programmes. Le Partenaire de réalisation est tenu d'accorder sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition le personnel et la documentation appropriée et en accordant l'accès aux locaux du Partenaire de réalisation (et à ceux de ses consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires) à ces fins, à des heures et dans des conditions raisonnables ainsi que peut l'exiger l'objet de l'enquête. Au cas où l'exécution de cette obligation serait sujette à une limite, le PNUD consulte le Partenaire de réalisation pour trouver une solution.
10. Les signataires du présent Document de projet s'informent promptement les uns les autres de tout cas éventuel d'emploi inapproprié de fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en respectant dûment la confidentialité de cette information.

Lorsque le Partenaire de réalisation a connaissance de ce qu'un projet ou une activité du PNUD fait, en tout ou en partie, l'objet d'une enquête suite à des allégations de fraude/corruption, il en informe le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informe promptement le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Le Partenaire de réalisation fournit des informations périodiques au responsable du PNUD dans le pays et à l'OAI sur le statut de ladite enquête et sur les actions y afférentes.

11. Le PNUD a droit à un remboursement de la part du Partenaire de réalisation de tous les fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet. Cette somme peut être déduite par le PNUD de tout paiement dû au Partenaire de réalisation au titre du présent accord ou de tout autre. Le recouvrement de cette somme par le PNUD ne diminue pas ni ne limite les obligations du Partenaire de réalisation au titre du présent Document de projet.
12. Chaque contrat émis par le Partenaire de réalisation en rapport avec le présent Document de projet doit comporter une disposition selon laquelle il ne saurait être accordé, reçu ou promis de redevances, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ni autres paiements, si ce n'est ceux qui figurent dans la proposition, en rapport avec le processus de sélection ou de réalisation du contrat, et prévoyant que le bénéficiaire de fonds du Partenaire de réalisation est tenu de coopérer avec toute enquête et tout audit après paiement quels qu'ils soient.
13. Au cas où le PNUD s'adresserait aux autorités nationales compétentes pour entamer des actions juridiques appropriées concernant toute faute présumée en rapport avec le projet, le gouvernement veillera à ce que lesdites autorités nationales enquêtent activement sur l'affaire et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il aura été déterminé qu'elles ont participé à la commission de la faute, recouvrent les fonds et rendent tous les fonds recouverts au PNUD.
14. Le Partenaire de réalisation est tenu de veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section à la rubrique « gestion des risques » soient transférées à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et à ce que toutes les clauses de la présente section intitulées « clauses standard de gestion des risques » soient incluses, *mutatis mutandis*, dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus suite au présent Document de projet.

XI. ANNEXES

1. Rapport sur l'assurance qualité du projet

Produit Plan d'Actions Commun visé : Les capacités nationales sont renforcées pour une gestion pacifique des conflits et la prévention contre l'extrémisme violent.		
Outcome 1 (Pilar 1) : Les acteurs communautaires entretiennent des dialogues permanents et développent des projets communs grâce à des espaces de promotion de la cohésion sociale		
Output 1.1 :	15 mécanismes de prévention des conflits communautaires incluant les femmes et les jeunes sont renforcés et fonctionnels au niveau local	Conformément au plan de travail annuel validé
But	Couvrir la zone d'intervention du projet par des mécanismes de prévention des conflits communautaire à travers : (i) mise en place de	

	15 mécanismes locaux en matière de dialogue communautaire, de prévention et de gestion des conflits et renforcement des compétences de 3000 ³⁷ de leurs membres en techniques de règlements de conflits. ; (ii) création et opérationnalisation de l'observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires (ONAPREGECC).	
Description	Renforcement de la prévention et de la gestion des conflits communautaires par un dialogue permanent des acteurs au niveau communautaire	
Critère Qualité <i>Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d'activité ?</i>	Méthode de Contrôle Qualité <i>Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas ?</i>	Date de contrôle <i>Quand sera réalisé le contrôle qualité ?</i>
Nombre de membres de mécanismes de prévention et de gestion de conflits (y compris les jeunes et les de femmes) formés Nombre de participants aux journées de cohésion sociale Disponibilité du texte créant l'ONAPREGECC	Rapport d'exécution des activités Journal officiel	Conformément au plan de travail annuel validé
Output 1.2 :	<i>Les populations adoptent une pratique religieuse tolérante permettant de lutter contre les comportements de stigmatisation/marginalisation</i>	Conformément au plan de travail annuel validé
But	Encourager le dialogue inter religieux pour renforcer la tolérance religieuse et la solidarité : (i) Organisation des sessions de sensibilisation des populations (60 000) et leaders religieux (1 500 : imams et prédicateurs, prêtres et pasteurs, responsables des cultes endogènes...) sur la cohésion sociale, le vivre-ensemble et la prévention de la radicalisation religieuse au niveau départemental et local ; (ii) renforcement des capacités de 60 professionnels ³⁸ des médias locaux/communautaires (organes de presse écrite et audiovisuelles nationales et nationaux) et les animateurs de canaux digitaux (réseaux sociaux, blogs, podcasts, pageweb, web TV, etc.) sur les traitements des informations sécuritaires en général et particulièrement sur celles relatives à la prévention de l'extrémisme violent ; (iii) organisation de 5 journées de cohésion sociale regroupant au moins 37.500 personnes ³⁹ entre les populations civiles, les autorités communales et forces de défense et de sécurité (journées de soins de santé prodigués par les forces de sécurité aux populations rurales,	

³⁷ 3.000 participants à raison de 200 personnes par commune (50 garçons, 50 filles, 50 hommes majeurs et 50 femmes)

³⁸ 600 personnes formées à raison de 300 personnes par an.

³⁹ 37.500 personnes à raison de 500 personnes par journées (5 journées) et par commune.

	journées portes ouvertes, journées de plantation d'arbres, journées sportives, culturelles, débats radiodiffusés...) en adoptant une approche centrée sur les personnes dans la prestation de services et en particulier la participation communautaire et le partenariat.	
Description	Appui aux leaders religieux et aux médias pour produire des discours et messages de lutte contre la propagande des groupes extrémistes violents et promotion de la paix.	
Critère Qualité <i>Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d'activité ?</i>	Méthode de Contrôle Qualité <i>Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas ?</i>	Date de contrôle <i>Quand sera réalisé le contrôle qualité ?</i>
Nombre d'habitants et de leaders religieux et coutumiers sensibilisés sur la cohésion sociale, le vivre-ensemble et la prévention de l'extrémisme violent Nombre de professionnels des médias locaux, nationaux et animateurs de canaux digitaux formés	Exploitation des rapports de formation ou de sensibilisation	Conformément au plan de travail annuel validé

Produit Plan d'Actions Commun visé : Les capacités nationales sont renforcées pour une gestion pacifique des conflits et la prévention contre l'extrémisme violent.		
Outcome 2.(Pilar 2) : Les acteurs engagés dans la PEV disposent d'une architecture institutionnelle renforcée pour la lutte contre l'extrémisme violent à même d'améliorer la gouvernance et la communication aux niveaux national, départemental et local.		
Output 2.1:	<i>Les structures locales de PEV sont en mesure d'identifier des signes précurseurs de l'extrémisme violent et de sensibiliser les jeunes sur les risques de leur endoctrinement</i>	Conformément au plan de travail annuel validé
But	Assurer une meilleure coordination et un meilleur pilotage institutionnel des interventions aux niveaux local, départemental et national : (i) mise en place de 15 ⁴⁰ systèmes d'alerte précoce des conflits communautaires, des risques de radicalisation et	

⁴⁰ 01 mécanisme par commune.

	d'extrémisme violent au niveau national, départemental et local (afin de renforcer les systèmes de prévention et de gestion des crises à travers l'identification de référents, la définition d'un mécanisme de partage d'information, le développement de la réactivité, etc.) ; (ii) sensibilisation de la jeunesse béninoise sur les risques de leur endoctrinement et de leur recrutement par des extrémistes violents et des terroristes à travers divers canaux (312.000 ⁴¹ jeunes sensibilisés à travers les radios communautaires ; 9.000 jeunes sensibilisés à travers l'organisation des rencontres présentiels et le témoignage des victimes ⁴² de l'extrémisme violent ; 282.000 ⁴³ jeunes par les canaux digitaux) ; (iii) renforcement des capacités de 1.000 membres ⁴⁴ des FDS en matière de traitement et d'analyse des alertes en vue d'accroître leur proactivité.	
Description	Prise en charge précoce des problèmes de conflits, de radicalisation et d'extrémisme violent aux niveaux local, départemental et central.	
Critère Qualité <i>Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d'activité ?</i>	Méthode de Contrôle Qualité <i>Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas ?</i>	Date de contrôle <i>Quand sera réalisé le contrôle qualité ?</i>
Nombre de système d'alerte précoce opérationnels Nombre de jeunes sensibilisés sur les risques de leur endoctrinement et de leur recrutement par des extrémistes violents et des terroristes (20% des jeunes sans emploi ou en sous-emplois Nombre combiné de FDS formés qui contribuent à la protection des citoyens et à l'amélioration de la sécurité locale.	Exploitation du registre d'alerte précoce, rapport de formation des FDS, rapport de gestion des réponses apportées aux alertes	Conformément au plan de travail annuel validé
Output 2.2 :	Les autorités nationales et locales disposent et utilisent les outils et	Conformément au plan de travail annuel validé

⁴¹ Soit 30% des jeunes sans emploi ou en sous-emploi de 15 à 35 ans des 4 départements cibles du projet.

⁴² Il s'agit de 300 jeunes par commune par an ; sensibilisation appuyée par les témoignages des ex-enrôlés, des personnes ayant survécu aux attaques des groupes extrémistes violents, etc.

⁴³ 282.000 soit 20% de la population des 15-35 ans des 4 départements cibles du projet.

⁴⁴ 1.000 FDS : Il s'agit ici de 720 policiers (à raison de 12 éléments par commissariat d'arrondissement et pour une moyenne de 4 commissariats par commune), 50 éléments de la Direction Départementale de la Police Républicaine, 60 douaniers (à raison de 4 par commune), 60 forestiers (à raison de 4 par commune), 50 militaires et 60 membres du peloton de surveillance et d'appui.

	données comme moyens d'aide à la décision de lutte contre l'extrémisme violent	
But	Améliorer le professionnalisme des personnes animant les structures nationales, départementales et locales et la prise de conscience auprès des populations à risque de radicalisation et de basculement dans l'extrémisme violent : (i) réalisation, validation et vulgarisation d'une étude portant identification des sources de financement de l'extrémisme violent et du terrorisme au Bénin ; (ii) réalisation d'une étude portant identification des liens probables entre conflits, ressources (ressources naturelles, agricoles, halieutiques, etc.), extrémisme violent et accès des femmes et des jeunes aux opportunités économiques ; (iii) Réalisation/diffusion de mallettes pédagogiques sur la stratégie de conquête de terrain des extrémismes, les signes de radicalisation et le recueil de renseignements	
Description	Réalisation de plusieurs études thématiques sur les différents facteurs conduisant à l'extrémisme violent notamment en termes de processus et de fragilités en vue d'orienter les actions de terrain par de nouvelles approches découlant des outils d'aide à la décision	
Critère Qualité <i>Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d'activité ?</i>	Méthode de Contrôle Qualité <i>Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas ?</i>	Date de contrôle <i>Quand sera réalisé le contrôle qualité ?</i>
Nombre de recherches PEV réalisées Nombre de mallettes pédagogiques élaborées et exploitées	Exploitation des registres de réception des rapports d'études et d'exécution des mallettes pédagogiques	Conformément au plan de travail annuel validé

Produit Plan d'Actions Commun visé : Les capacités nationales sont renforcées pour une gestion pacifique des conflits et la prévention contre l'extrémisme violent.		
Outcome 3. (Pilar 3) : Les communautés transhumantes et les agriculteurs trouvent des solutions pacifiques à leurs conflits.		
Output 3.1 :	Les communautés ont des capacités renforcées en matière de prévention de conflits liés au pastoralisme et aux ressources partagées	Conformément au plan de travail annuel validé

But	Renforcer de la prévention et la gestion de conflits liés à la transhumance par la connaissance des textes relatifs à la transhumance et la promotion des mécanismes endogènes de gestion des conflits et du vivre-ensemble : (i) réalisation et validation d'une étude multidimensionnelle sur la perception du conflit et la transhumance au Bénin ; (ii) appui à la production intensive de 1500 ⁴⁵ producteurs agropastoraux à travers la fourniture d'intrants et d'équipements ; (iii) renforcement des capacités de 1.000 membres des FDS en matière de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et les conflits liés à la transhumance, y compris le respect des droits humains notamment ceux des peulhs exposés au recrutement des groupes terroristes.	
Description	Réalisation d'une étude thématique sur les différents facteurs des conflits liés à la transhumance au Bénin en vue de la vulgarisation des résultats et recommandations pour mieux outils les acteurs impliquer dans la prévention et la gestion des conflits liés à la transhumance en général et les agriculteurs, éleveurs, autorités communales et FDS	
Critère Qualité <i>Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d'activité ?</i>	Méthode de Contrôle Qualité <i>Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas ?</i>	Date de contrôle <i>Quand sera réalisé le contrôle qualité ?</i>
Disponibilité de l'étude Nombre de professionnels (experts en déminages, policiers) Pourcentage de conflits liés à la transhumance réglés	Rapport d'étude Rapports de formations Rapport de gestion des conflits	Conformément au plan de travail annuel validé
Output 3.2 :	Les femmes et les jeunes des secteurs porteurs des zones cibles identifiés et leurs capacités agropastorales entrepreneuriales renforcées	Conformément au plan de travail annuel validé
But	Créer des opportunités socioéconomiques pour les personnes les plus vulnérables à savoir les femmes et les jeunes : (i) réalisation d'une cartographie des secteurs porteurs et des jeunes et femmes agro-entrepreneurs potentiels dans les zones cibles ; ; (ii) mise en place, en collaboration avec les autres projets financés par les Pays-Bas (ex. EJASA, ...) des structures pour l'éclosion socio-économique des femmes et des jeunes dans les principales localités exposées aux risques d'extrémisme violent, les sensibiliser et, au besoin, leur octroyer des kits d'installation	
Description	Amélioration du leadership et de l'employabilité des femmes et des jeunes de la zone d'intervention du projet à travers la formation	

⁴⁵ 1500 producteurs à raison de 100 producteurs agropastoraux par commune.

Critère Qualité <i>Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d'activité ?</i>	Méthode de Contrôle Qualité <i>Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas ?</i>	Date de contrôle <i>Quand sera réalisé le contrôle qualité ?</i>
Disponibilité de la cartographie des secteurs porteurs de la zone cible du projet Nombre de producteurs agro-pastoraux formés en matière d'entrepreneuriat agro-pastoral. et équipés	Rapports de formations Liste de personnes bénéficiaires équipées	Conformément au plan de travail annuel validé

2. Modèle d'Examen préalable social et environnemental [anglais][français][espagnol], comprenant les évaluations sociales et environnementales ou les plans de gestion additionnels selon qu'il convient. (N.B. : *L'examen préalable des NES n'est pas requis pour les projets pour lesquels le PNUD est uniquement l'agent d'administration et/ou les projets consistant exclusivement de rapports, de la coordination d'évènements, de formations, d'ateliers, de réunions, de conférences, de la préparation de matériels de communication, du renforcement des capacités des partenaires à participer aux négociations et aux conférences internationales, de la coordination de partenariats et de la gestion de réseaux, ou les projets régionaux/globaux sans activités au niveau national*).

3. Journal et analyse des risques

3.1 Journal des risques

Titre du Projet : Projet d'Appui au Renforcement de la Cohésion Sociale, à la Prévention de l'Extrémisme Violent et à la Lutte contre la Transhumance					Award ID :			Date :	
#	Description	Date d'identification	Type	Impact & Probabilité	Mesures/Réponses de Gestion	Responsable	Elaborée et mise à jour par	Date de dernière mise à jour	Situation
1	Non-appropriation du projet par les populations	Août 2022	Opérationnel	Exécution partielle du projet P = 1 I = 1	Identifier à temps les acteurs à impliquer aussi bien dans la conception que dans la mise en œuvre des activités.	Equipe de projet & PNUD (Team Leader Gouvernance)	PNUD (Team Leader Gouvernance)	PM	PM
2	Retard dans la mise en œuvre de certaines activités à cause des lenteurs des processus d'acquisition et de recrutement	Septembre 2022	Opérationnel	Exécution partielle du projet P = 1 I = 1	Identifier les besoins en matière d'acquisition, les communiquer à l'Unité Procurement du PNUD afin d'être introduites sur la plateforme y dédiée et lancer	Equipe de projet & PNUD (Team Leader Gouvernance)	PNUD (Team Leader Gouvernance)	PM	PM

3	Dégradation de la situation sécuritaire et inaccessibilité de la zone	Septembre 2022	Opérationnel	Exécution partielle du projet P = 2 I = 4	au plus tôt les commandes Demander une évaluation de la situation sécuritaire par UNDSS et demander l'escorte aux FAB	PNUD (Team Leader Gouvernance)	PNUD (Team Leader Gouvernance)	PM	PM
4	Inflation	Mars 2023	Économique	Certains équipements pourraient augmenter de prix P = 1 I = 1	Le coût de certains travaux pourrait être modifié.	PNUD (Team Leader Gouvernance)	PNUD (Team Leader Gouvernance)	PM	PM
5	Perturbations éventuelles liées aux prochaines consultations électorales.	Mars 2023	Politique	Lenteur P = 1 I = 1	Identifier à temps les goulots d'étranglement	PNUD (Team Leader Gouvernance)	PNUD (Team Leader Gouvernance)	PM	PM

3.2 Analyse des risques

Le tableau suivant présente l'analyse des risques.

Vraisemblance	Peu vraisemblable 1	Assez vraisemblable 2	Vraisemblable 3	Très vraisemblable 4	Survenue prévisible 5
Description (« La matérialisation du risque est »)	Tous les 5 ans ou moins ou très faible probabilité (>20 %) de matérialisation	Tous les 3-5 ans ou faible probabilité (20 % - 40 %) de matérialisation	Tous les 1-3 ans Ou probabilité de matérialisation de 40 % à 60 %	Une ou deux fois par an ou forte probabilité de matérialisation (60 % à 80 %)	Plusieurs fois par an ou probabilité de matérialisation supérieure à 80 %
Non-appropriation du projet par les populations					
Retard dans la mise en œuvre de certaines activités à cause des lenteurs des processus d'acquisition et de recrutement					
Dégradation de la situation sécuritaire et inaccessibilité de la zone					
Inflation					
Perturbations éventuelles liées aux prochaines élections					

4. Évaluation des capacités : Les résultats de l'évaluation des capacités du partenaire d'exécution (y compris le PCAT et la micro-évaluation HACT, le cas échéant).

Clauses spéciales : Lorsqu'il existe un accord de partage des coûts avec le Gouvernement du Bénin dans le cadre du projet qui ne figure pas dans le plan d'action conjoint, les clauses suivantes doivent être incluses :

1. Le calendrier des paiements et les détails du compte bancaire du PNUD.
2. La valeur du paiement, s'il n'est pas libellé en dollars des États-Unis, sera déterminée en appliquant le taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur à la date du paiement. En cas de modification du taux de change opérationnel des Nations Unies avant l'utilisation par le PNUD du paiement, la valeur du solde des fonds encore détenus à ce moment sera ajustée en conséquence. Si, dans un tel cas, une perte de valeur du solde des fonds est enregistrée, le PNUD informera le Gouvernement béninois en vue de déterminer si le Gouvernement béninois pourrait fournir un financement supplémentaire. Si ce financement supplémentaire n'est pas disponible, l'assistance à fournir au Projet pourra être réduite, suspendue ou supprimée par le PNUD.
3. L'échéancier ci-dessus tient compte de l'obligation de verser les contributions avant la mise en œuvre des activités prévues. Il peut être modifié pour être cohérent avec les progrès de la livraison du projet.
4. Le paiement sera reçu et administré par le PNUD conformément aux règlements, règles et directives du PNUD.
5. Tous les comptes et états financiers doivent être exprimés en dollars des États-Unis.
6. Si des augmentations imprévues des dépenses ou des engagements sont attendues ou réalisées (dues à des facteurs inflationnistes, à des fluctuations des taux de change ou à des imprévus), le PNUD soumettra au gouvernement béninois une estimation supplémentaire indiquant les financements supplémentaires qui seront nécessaires. Le gouvernement du Bénin fera tout ce qui est en son pouvoir pour obtenir les fonds supplémentaires requis.
7. Si le paiement mentionné ci-dessus n'est pas reçu conformément au calendrier de paiement, ou si le financement additionnel requis conformément au paragraphe ci-dessus ne provient pas du Gouvernement du Bénin ou d'autres sources, l'assistance à fournir au Projet en vertu du présent Accord peut être réduit, suspendu ou résilié par le PNUD.
8. Tout revenu d'intérêt imputable à la contribution sera porté au crédit du compte du PNUD et sera utilisé conformément aux procédures établies par le PNUD.

Conformément aux décisions et directives du Conseil d'administration du PNUD

La contribution comprend :

- a) [4%] pour le recouvrement des coûts indirects des services généraux de gestion (SGG) fournis par le siège et le bureau de pays du PNUD,
- (b) Coûts directs pour les services d'appui à la mise en œuvre fournis par le PNUD et / ou une entité d'exécution / partenaire d'exécution.

9. La responsabilité pour l'équipement, les fournitures et les autres biens financés par la contribution revient au PNUD. Le transfert de propriété de ces équipements par le PNUD sera déterminé conformément aux politiques et procédures pertinentes du PNUD.

10. La contribution sera soumise exclusivement aux procédures d'audit interne et externe du PNUD telles qu'elles figurent dans ses règlements, règles et directives.

5. Tous les comptes et états financiers doivent être exprimés en dollars des États-Unis.

6. Si des augmentations imprévues des dépenses ou des engagements sont attendues ou réalisées (dues à des facteurs inflationnistes, à des fluctuations des taux de change ou à des imprévus), le PNUD soumettra au gouvernement béninois une estimation supplémentaire indiquant les financements supplémentaires qui seront être nécessaire. Le gouvernement du Bénin fera tout ce qui est en son pouvoir pour obtenir les fonds supplémentaires requis.

7. Si le paiement mentionné ci-dessus n'est pas reçu conformément au calendrier de paiement, ou si le financement additionnel requis conformément au paragraphe ci-dessus ne provient pas du Gouvernement du Bénin ou d'autres sources, l'assistance à fournir au Projet en vertu du présent Accord peut être réduit, suspendu ou résilié par le PNUD.

8. Tout revenu d'intérêt imputable à la contribution sera porté au crédit du compte du PNUD et sera utilisé conformément aux procédures établies par le PNUD.

Conformément aux décisions et directives du Conseil d'administration du PNUD :

La contribution comprend :

a) [4%] pour le recouvrement des coûts indirects des services généraux de gestion (SGG) fournis par le siège et le bureau de pays du PNUD,

(b) Coûts directs pour les services d'appui à la mise en œuvre fournis par le PNUD et / ou une entité d'exécution / partenaire d'exécution.

9. La responsabilité pour l'équipement, les fournitures et les autres biens financés par la contribution revient au PNUD. Le transfert de propriété de ces équipements par le PNUD sera déterminé conformément aux politiques et procédures pertinentes du PNUD.

10. La contribution sera soumise exclusivement aux procédures d'audit interne et externe du PNUD telles qu'elles figurent dans ses règlements, règles et directives.